

241

CR3

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR COURRIEL ET
PAR MESSAGERIE

Le 10 octobre 2006

Monsieur Claude Béchard
Gouvernement du Québec
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques – Projet Rabaska

Monsieur le Ministre,

Le 26 septembre, vous mandatiez le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une période de consultation publique de l'étude d'impact de notre projet.

La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui même, le 10 octobre 2006 et se poursuivra pour une période de 45 jours.

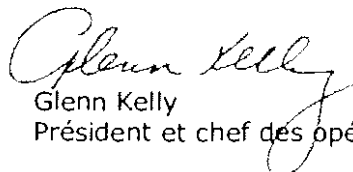
Le processus public qui vient d'être entamé est, bien entendu, d'une grande importance pour nous. Celui-ci prévoit d'ailleurs, si un individu ou un groupe en fait la demande, la tenue d'audiences publiques.

Dans ce contexte et, puisque cela nous apparaît souhaitable et nécessaire pour un examen approfondi de notre projet, nous désirons demander officiellement la tenue d'audiences publiques sous l'égide du BAPE dans le cadre du projet Rabaska.

Le calendrier des autorisations gouvernementales étant un élément important du succès de notre projet, nous souhaiterions que les audiences aient lieu le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

RABASKA INC.


Glenn Kelly
Président et chef des opérations

GK/mpl

www.rabaska.net - info@rabaska.net



Une vision d'avenir
toute naturelle

Télexcopie

c o n f i d e n t i e l l e

Destinataire : Cabinet du Ministre Claude Béchard
N° de télécopieur : 6434143

Expéditeur : Yves Saint-Laurent
N° de télécopieur :
Téléphone bureau :
Téléphone domicile :

Pages : 3
Date / heure : 2006-10-10 14:31:02
Objet : Projet Rabaska

L'original a été posté aujourd'hui. Merci

Yves St-Laurent

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Demande d'audience publique

À qui de droit.

Je suis citoyen de Beaumont par choix. Ma famille et moi avons pris la décision, en 1998, de nous installer ici principalement à cause du caractère agricole et récréo-touristique des lieux. Le fleuve St-Laurent, l'île d'Orléans, les grands champs cultivés, voilà, entre autres choses, ce que nous voulions comme cadre de vie.

Depuis avril 2004, un promoteur nommé Rabaska, tente de nous vendre l'idée d'implanter un terminal méthanier, qui est une industrie lourde et dangereuse (Classé SEVESO en France) à un endroit où le fleuve est encore vierge. En effet, les hautes collines qui bordent le fleuve à Beaumont et Ville-Guay sont pratiquement identiques qu'au moment où Jacques Cartier les a découvertes au 16^e siècle. À un endroit où des citoyens vivent, un endroit qui n'a rien d'industriel.

Le projet Rabaska ne respecte pas le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement puisqu'il n'est pas conforme au règlement de zonage de la ville de Lévis et qu'il ne respecte pas la réglementation municipale de la municipalité de Beaumont (Règlement 523). Le promoteur avait d'ailleurs fait mention que son projet n'était pas conforme à la réglementation municipale lors du dépôt de son projet en juin 2004. Le promoteur se présenterait donc en audience publique sans avoir au préalable obtenu les certificats d'autorisations nécessaires à la réalisation de son projet puisqu'il contrevient aux règlements municipaux.

Comme le confirme le promoteur dans son étude d'impact, le gaz naturel liquéfié présente un danger pour la santé puisqu'il est un produit combustible, inflammable et explosif. La combustion du gaz naturel émet des gaz à effet de serre qui sont maintenant considérés par la loi comme étant des polluants.

Par ailleurs, Rabaska n'a pas l'acceptabilité sociale, qui est un des trois pôles du développement durable. Le promoteur tente, depuis que les citoyens de Beaumont ont rejeté le projet par référendum en décembre 2004, de faire croire à la population que son projet est accepté par les citoyens. Pour ce faire, il a été jusqu'à sonder des gens demeurant à près de 50 km du site envisagé afin de diluer une opposition claire dans un rayon de 5 km du site retenu.

Enfin, le promoteur n'a jamais démontré que le Québec avait besoin de gaz naturel. La sécurité énergétique du Québec serait même compromise si ce projet allait de l'avant. Se

tourner vers le développement et la dépendance aux énergies fossile émanant du Moyen-Orient me parait contradictoire en 2006.

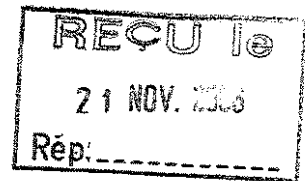
Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à mes yeux irrecevable devant le Bureau des Audiences Publiques, je demande donc au ministre, M. Claude Béchar, de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

Bien à vous

Yves St-Laurent

20 novembre 2006

Monsieur Claude Bécharé
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.



Objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

Nous vous écrivons pour vous faire part de l'intérêt que nous portons à la tenue d'audience publique pour le *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes*.

Vous savez sans doute que le Canada a ratifié le protocole de Kyoto, et malgré la situation à Ottawa, nous sommes heureuses que Québec tienne à faire sa part pour combattre le réchauffement climatique. Dans ce contexte, le projet du terminal méthanier Rabaska pour la seule étape de regazéification produirait près de 146 000 tonnes de gaz à effets de serre (GES).

Voici les questions qui nous préoccupent :

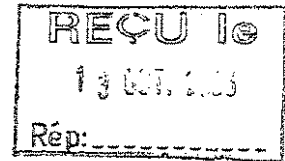
- Bien que les GES soient importants, quels seraient les impacts de la pollution atmosphérique supplémentaire sur la santé des populations avoisinantes ?
- Quel serait le bilan réel des activités du terminal méthanier avec l'ajout des GES produit, entre autres, par les méthaniers, par les remorqueurs et par la garde côtière ?
- Est-il permis de croire que l'ajout des centaines de milliers de GES dans la région puisse occasionner une pression économique supplémentaire sur le système de santé pour la région de Québec et Beauce-Appalaches ?

Isabelle Pouliot

Josée Pouliot

Diane Turcotte

Le 11 octobre.2006



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul, René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec G1R 5V7

Monsieur,

Compte tenu du fait que la preuve n'a pas été faite de la nécessité de construire des ports méthaniers au Québec, puisque ce gaz ne nous est pas destiné mais dirigé vers le marché américain. Compte tenu que le gaz ne représente que 5% de la tarte énergétique québécoise et que ce gaz rétrograde devrait plutôt décroître qu'augmenter si l'on veut réellement lutter contre les gaz à effets de serre. Compte tenu des effets néfastes sur l'environnement, la santé des gens, la pollution de l'air, la pollution par le bruit et la lumière, de la détérioration de la qualité de vie des gens vivant à proximité de ce projet, je vous demande de bien vouloir procéder à des audiences publiques en environnement.

Bien à vous

Caroline Mongeau

Jeudi le 12 octobre 2006.

Cabinet du ministre,
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Projet Rabaska

DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUE

À qui de droit,

Nous sommes des citoyens de Beaumont par choix, nous avons pris cette décision en 1977, de nous installer ici principalement à cause du caractère agricole et récréo-touristique des lieux. Le fleuve St-Laurent, l'île d'Orléans, la campagne, la tranquillité des lieux tout en étant près de la ville de Lévis. Nous demeurons à 500 mètres du lieu choisi par Rabaska, ce qui n'est pas très rassurant quand on regarde les rapports scientifiques sur ce genre d'industrie.

Je ne peux pas croire M. le Ministre qu'un promoteur va sacrifier des sites extraordinaires sur le fleuve St-Laurent en échange de rien, pour une cinquantaine d'emplois. Tout cela pour satisfaire les américains en grande partie, qui eux n'en veulent plus de ces ports méthaniers parce que trop dangereux. Et eux, ils ont besoin du gaz, alors que nous...

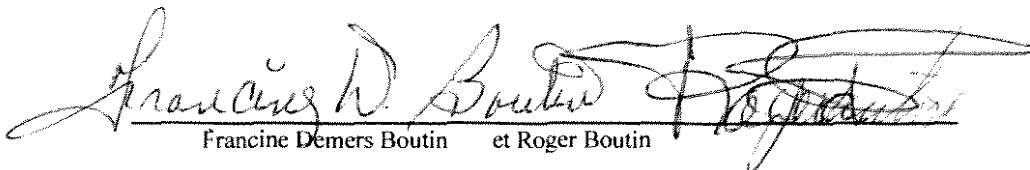
Le projet Rabaska est illégal et non conforme à des règlements de zonage de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Beaumont (règlement 523). Le promoteur veut passer outre ces règlements et se servir de ses contacts politiques pour installer une industrie lourde et dangereuse au milieu d'une zone agricole et résidentielle. Les grosses compagnies ne sont pas au dessus des lois et règlements.

Le respect des lois, ce n'est pas seulement pour les citoyens ordinaires, mais les prometteurs eux aussi doivent s'y soumettre, la justice c'est cela, donc le prometteur devra aller ailleurs, mais nous savons pourquoi ils tiennent tant à cet endroit : 400\$ millions d'économie pour eux.

Le prometteur confirme dans son étude d'impact que le gaz naturel liquéfié est dangereux, puisqu'inflammable et explosif. En plus, il augmentera nos émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables des bouleversements climatiques sur notre planète. Donc nous restons à 500 mètres, nous aurons 45 secondes pour nous sauver sinon nous brûlerons sur place, mettez-vous à notre place, notre sommeil ne sera plus le même, avons-nous droit à un environnement sain et sécuritaire ?

Rabaska n'a pas l'acceptabilité sociale ; des citoyens de Beaumont ont rejeté le projet par référendum en décembre 2004. Le prometteur s'est arrangé pour faire un sondage dans le grand Lévis pour diluer l'opposition, il aurait dû en faire un dans une circonscription de 5 kilomètres du lieu, là il aurait eu d'autres résultats, mais il a mis le tout à son avantage.

Pour toutes ces raisons et encore plus, nous ne croyons pas que ce projet demeure recevable et nous demandons au ministre, M. Claude Béchar, de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.


Francine Demers Boutin et Roger Boutin



Au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Demande d'audience publique

sur le projet de

Terminal méthanier Rabaska

Présenté par

Pierrette Bélanger

Beaumont, le 13 octobre 2006.

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675 Boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : **Demande d'audience publique**
Projet d'implantation d'un terminal méthanier de Rabaska

M. le Ministre,

Pour avoir pris connaissance de l'ensemble des Etudes d'impacts présentées par Rabaska au sujet de l'implantation d'un terminal méthanier dans l'est de Lévis, j'en viens à la conclusion que ce projet ne rencontre en rien les critères de développement durable.

Ce projet apporterait une entrée d'argent, il ne constitue pas un réel développement économique, viable et bénéfique tant pour la population actuelle que pour les générations à venir.

L'implantation d'un terminal méthanier entraînerait des risques importants pour la région, des impacts majeurs sur l'environnement dont le fleuve St-Laurent de même que sur les milieux de vie humaine de Ville-Guay et de Beaumont que j'habite depuis 22 ans. Ce projet n'est pas accepté dans le milieu malgré ce qu'en disent les promoteurs. Et je veux rappeler qu'en référendum les citoyens de Beaumont ont rejeté ce projet dans une proportion de 72.6%. Rabaska s'entête quand même à faire subir à Beaumont toutes les conséquences négatives de ce projet.

De plus, le projet ne respecte pas le zonage de Lévis, ni le règlement 523 de Beaumont, conséquemment il n'a pas sa place dans ce secteur et devrait être arrêté dès maintenant sans même qu'on utilise les argents des citoyens dans des audiences publiques. Toutefois, si le Gouvernement décide de faire fi des règlements en cours, je demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du Bureau des audiences publiques pour permettre à cette instance qui a un devoir d'impartialité de faire toute la lumière sur ce projet et de présenter les recommandations qu'ils jugeront les plus appropriées.

Je crois que dans un système démocratique, les lois et règlements doivent être respectés, les citoyens doivent être entendus et leurs opinions prises en considération dans une recherche de développement durable.

Pierrette Bélanger,
Citoyenne de Beaumont.



Andréanne

Girard, Jacinthe (Cabinet)

De: Ministre

Envoyé: 13 octobre 2006 09:21

À:

Objet: RE: Demande d'audience devant le BAPE au sujet de Rabaska

Monsieur,

Au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et leader adjoint du gouvernement, monsieur Claude Béchar, permettez-moi d'accuser réception de votre courriel.

Soyez assuré que votre correspondance fera l'objet de l'attention requise et je vous prie de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs

Jacinthe Girard

Adjointe et responsable de la gestion du courrier

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

-----Message d'origine-----

De : Internet Accueil

Envoyé : 5 octobre 2006 09:34

À : Ministre

Objet : TR : Demande d'audience devant le BAPE au sujet de Rabaska

-----Message d'origine-----

De : Jean-Claude Prefontaine

Envoyé : 3 octobre 2006 22:47

À : Internet Accueil

Objet : Demande d'audience devant le BAPE au sujet de Rabaska

Le 3 octobre 2006

Monsieur le Ministre Claude Béchar

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Objet : Demande d'audience devant le BAPE au sujet de Rabaska

Monsieur le ministre, je demande de pouvoir manifester mes inquiétudes à l'égard du projet Rabaska à Lévis lors des audiences du BAPE.

Ce projet n'a pas l'acceptabilité des citoyens concernés par ce projet. En effet, en décembre 2004, à Beaumont, par voie de référendum, les citoyens se prononcent contre le projet Rabaska à 72 % à Beaumont. Le soir même du référendum, Rabaska choisissait de s'installer à environ 400 mètres des limites de Beaumont, dans l'est de Lévis.

2006-10-13

En mars 2005, lors d'un recensement organisé par des membres de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL) 452 résidences ont été répertoriées dans le rayon de deux kilomètres. Parmi les 599 personnes de 18 ans et plus furent interrogées 77,8 % se sont prononcées CONTRE le projet (466 personnes).

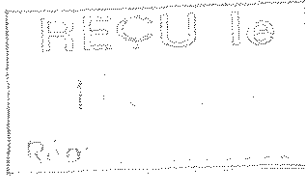
En juillet 2005, APPEL a élargi ce cercle à un rayon de 5 kilomètres afin de renforcer la preuve de la non acceptabilité sociale au projet de terminal méthanier dans le triangle Lévis, Ile d'Orléans et Beaumont. Parmi les 2362 personnes consultées 69,6 % se sont prononcées CONTRE le projet.

La valeur économique du paysage sera détruite par le projet Rabaska. Le paysage du secteur choisi par Rabaska représente 135 millions de dollars de recettes chaque année, selon l'étude des impacts du projet Rabaska publiée par la firme INART (Institut nord-américain en tourisme inc) en mars 2006. Les auteurs de l'étude affirment que «considéré dans son ensemble et dans une perspective à long terme, la richesse touristique et historique du littoral sud-est de Lévis possède une valeur esthétique dont les conséquences économiques dépassent largement les revenus directs (encore plus indirects) que peut procurer un port méthanier».

Pollution par les GES serait 5 fois celle évaluée pour le Suroît. Le projet Rabaska émettra 146 000 tonnes de gaz à effet de serre à Lévis par année lors du processus de vaporisation du GNL. La centrale du Suroît aurait émise entre 2 170 000 et 2 450 000 T de GES en brûlant 1 130 000 000 m³ de GN. Rabaska importera 5 760 000 000 m³ de gaz naturel, soit 5,1 fois la consommation du Suroît.

La sécurité n'est pas assurée pour plus de 450 familles vivant dans un rayon de 2 kilomètres du site projeté pour le terminale méthanier. Or, autour d'un tel projet le professeur Fay du MIT recommande une zone d'environ de 4 à 5 milles carrés dans laquelle il n'y aurait pas de résidence. En France, à Fos-sur-Mer près de Marseille, le complexe de gaz naturel liquéfié (GNL) de Gaz de France est situé à 7 kilomètres de la première résidence du secteur. Un projet d'agrandissement de ce complexe est contesté par la population, car il réduirait la distance à 2,5 kilomètres d'une zone résidentielle. À Lévis, Rabaska propose une zone sans résidence à peu près égale à la zone d'exclusion soit 500 mètres!!

Jean-Claude Préfontaine



Montréal, 16 Octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec, G1R 5V7.

PROJET RABASKA
Demande d'audience publique

Monsieur le ministre,

Vous trouverez ci-joint les commentaires de mon mari à propos du projet du port méthanier Rabaska.

Nous avons un chalet, près du futur site, dans la famille depuis 1960. Enfant, j'y ai passé tous mes étés et maintenant ce sont nos deux enfants qui en profitent.

En plus des problèmes d'environnement, ce sont les problèmes de sécurité qui m'inquiètent. Les conséquences d'une explosion seraient catastrophiques.

Mon mari travaillant dans l'expertise d'accidents maritime, je suis encore plus alarmée par les accidents qui pourraient survenir.

Mon mari étant aussi unilingue anglais, il n'a pu consulter l'étude d'impact à l'environnement publiée par les promoteurs de Rabaska. L'étude d'impact était rédigée en français seulement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons la possibilité de nous exprimer lors d'une audience publique.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Michèle Roy, Ralph H. Nocon

Ralph

Se

Subject: Rabaska.

Rabaska - Request for Public Enquiry.

The proposed construction of a LNG (Liquefied Natural Gas) Terminal on the south shore of the St Lawrence close to the main shipping channel deserves a full Public Enquiry.

I have been trained, employed in the Marine industry since I left high school in 1962.
I hold a foreign going Chief Engineer's License, Steam/Motor Ships, Unlimited Horsepower.
In 1973 I ceased my sea going career and took up shore based employment as a Marine Superintendent/Surveyor.

I was a Staff Surveyor for The Salvage Association, Underwriter's Surveyors, in Cardiff/Rotterdam/Montreal.
Over the years I have been involved in a large number of Marine Casualties both on behalf of Underwriters and Owners.

I am well acquainted with marine risks.

Major marine casualties involving crude oil tankers, Exxo Valdez in Alaska, Amaco Cadiz in Brittany, Torrey Canyon in Cornwall, Prestige in Spain and not forgetting the Czantoria in St. Romuald in 1988 produced horrendous pollution, but, no fire/explosion.

For an accident with a LNG Tanker the same will not be true. That is, a catastrophic explosion could result in the order of the one in Halifax in WWI.

The quay for LNG terminal is to be located away from the shore and therefore close to the main shipping channel. The main shipping channel is used by all types of merchant vessels and by an increasingly tug/barge traffic. If any of these vessels lost power/steerage while passing the LNG Terminal and a collision resulted, with a LNG tanker at the terminal, an explosion could result.

A definite risk involved.

Further, LNG tankers have a large freeboard, that is surface area above the water line. In any bad weather with high winds these vessels are difficult to manoeuvre.

Another risk factor.

Ice in the winter months will cause problems.

Another risk factor.

The LNG Terminal is close to the large Quebec Hydro electric power lines that transverse the river. Explosion at the LNG Terminal could destroy the power lines.

Another risk factor.

I have not read any of the reports/evaluations previously carried out on this project as they are only available in French and I have been working in China since April.

A Public Enquiry would allow some of the concerns mentioned above to be openly discussed/evaluated by experts more qualified than myself and a final qualified decision be made on the LNG Terminal. Not the one sided evaluation that seems to have been carried to date.

2006-10-16

The location of the LNG Terminal appears to suit the greedy commercial interests of Gaz Metropolitan/Gaz France and the greed of the Ville de Levis for tax dollars.

R. H. Nocon,

St-Joseph de Lévis, le 19 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne dit que nous avons droit à un environnement sain. Que devons-nous penser quand un projet tel que Rabaska nous est imposé ? Nous croyons que ce projet est basé sur la désinformation et que l'opinion des citoyens concernés n'est même pas considérée.

Nous nous informons auprès des médias, nous lisons et entendons des horreurs sur l'environnement et les accidents causés par des erreurs humaines dans des terminaux méthaniers d'autres pays.

Nous sommes installés ici depuis déjà plusieurs années et nous tenons à cet endroit rempli de souvenirs. Personne n'a le droit de nous y déloger.


Notre région n'a pas besoin d'un tel projet. L'environnement, notre qualité de vie et notre sécurité sont menacés.

En 1992, l'ONU a adopté ce principe de précaution : « Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas différer l'adoption de mesures ».

Selon nous, ce projet demeure inacceptable et irrecevable devant le Bureau d'audience publique sur l'environnement, nous demandons donc au Ministre, M. Claude Béchar, de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.



Hélène Létourneau



Daniel Cantin

St-Joseph de Lévis, le 20 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

Nous n'avons pas du tout le goût de quitter notre ferme, ici c'est la troisième génération et il va y en avoir une autre, un de nos enfants prendra la relève s'il n'y a pas de bombe à côté de chez nous. Nous demeurons à environ 2 000 pieds des installations terrestres projetées. La pollution que cela va apporter, le bruit des pompes et cela jour et nuit, les gaz à effet de serre. Que va-t-on laisser à nos enfants et petits-enfants ?

Le 28 septembre dernier, la Commissaire à l'Environnement et au Développement durable, Madame Johanne Gélinas, a déposé un rapport alarmant. Ce rapport dit qu'il faut s'attaquer aux industries pétrolières et aux industries de gaz naturel.

Ce projet ne rejoint pas l'acceptation sociale. Ce projet ne rencontre pas les critères du Protocole de Kyoto. Ce projet détruirait une région prospère située près d'habitations, près du village de Beaumont, près de la ville de Lévis et de la capitale nationale qui est très touristique. Ce projet n'a pas sa raison d'être dans notre région, ni dans notre province de Québec.

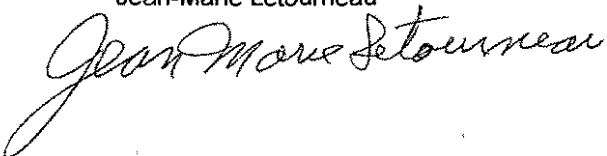
Nous sommes contre ce projet car c'est une industrie polluante et dangereuse. C'est une industrie qui servirait à approvisionner les Américains et les Ontariens.

La santé et la qualité de vie n'ont pas de prix à nos yeux. C'est pourquoi nous sommes totalement contre ce projet.

Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à nos yeux irrecevable devant le BAPE, nous vous demandons donc de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Ministre, nos sincères salutations et vous prions de considérer notre demande d'audience publique et de prendre en note que nous sommes contre ce projet.

Jean-Marie Létourneau



Edna Cantin



Beaumont, le 21 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

Depuis quelques années, je suis parti de ma ville natale, Pont-Rouge, pour aller vivre dans la région paisible de Beaumont, histoire de me rapprocher de mon emploi. J'adore ce coin rural tranquille qui est près de la ville à la fois. On y a une vue splendide sur l'île d'Orléans et sur le fleuve St-Laurent. Il y a deux ans, le projet d'un port méthanier est annoncé à quelques mètres de ma maison.

Depuis deux ans, je retiens mon souffle. Je me bats contre ce monstre qui veut envahir mon coin de pays. Je ne fais plus de projets. Ce promoteur a pris nos vies en otage et nous attendons. Nous attendons depuis deux ans. Allons-nous nous faire exproprier ? Allons-nous perdre notre maison ? Où allons-nous nous installer si ce monstre s'installe ? De quels droits les promoteurs peuvent-ils nous de faire cela ? Au fait, c'est quoi le droit des humains ? De décider qu'un jour ton bout de terrain intéresse une grosse compagnie fortunée, qui ne pense qu'à faire de l'argent, et que tu le veuilles ou non, tu dois partir, tout laisser derrière soi sans pouvoir dire un mot. Pouvez-vous essayer une minute de vous mettre à notre place ? Il y a l'article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui dit que « Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la **sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent** (...) ». Le projet dont il est question ici est tout à fait à l'encontre de cet article.

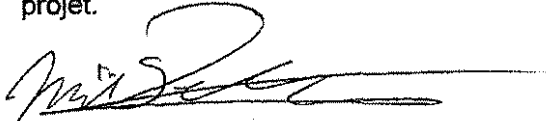
Ceux qui sont en faveur de ce projet n'ont pas idée à quel point les résidants de la place doivent endurer. C'est une torture psychologique à n'en plus finir.

Nous sommes en pleine ère du Protocole de Kyoto. Que faites-vous de la pollution que ce projet va rejeter ? Y avez-vous pensé ? Vous êtes-vous déjà déplacés sur le terrain de Lévis-Est-Beaumont ? Venez voir comme c'est beau et que ça mérite d'être préservé tel quel.

Je suis contre ce projet pas seulement parce que je suis concerné directement mais aussi parce que selon moi, c'est un projet qui va à l'encontre de l'environnement et de la qualité de la vie.

Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à mes yeux irrecevable devant le BAPE, je vous demande donc de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Ministre, mes sincères salutations et vous prie de considérer ma demande d'audience publique et de prendre en note que je suis contre ce projet.



Michel De Lachevrotière

Beaumont, le 21 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

Cela fait déjà 15 ans que j'habite la rue de Vitré à Beaumont. Je m'y suis installée par choix, parce que la nature y est belle, qu'il y a une vue imprenable sur le fleuve et l'Île d'Orléans; c'est un coin paisible où il fait bon vivre.

Il y a 2 ans, ma vie a été bouleversée par l'annonce d'un port méthanier à quelques mètres de chez moi. Oui, ma vie est bouleversée. Ma sécurité est menacée.

J'ai suivi ce dossier depuis 2 ans et j'ai retenu une phrase que M. Glenn Kelly a dite lors d'une réunion d'information, c'est que ce projet n'irait jamais à l'encontre de l'acceptation sociale. En décembre 2004, les citoyens du village de Beaumont ont rejeté ce projet à 72,6 % et voilà que le promoteur veut construire ce projet à quelques mètres de Beaumont. C'est ce que j'appelle manquer de respect. Je n'y vois que des informations véhiculées incomplètes, non concrètes et douteuses par le promoteur et des dirigeants d'une certaine municipalité. Tout ce dont à quoi ils pensent c'est de faire de la grosse argent. La santé et la qualité de vie n'ont pas de prix à mes yeux. C'est pourquoi je suis totalement contre ce projet.

Pourquoi détruire une si belle région ? Pourquoi vouloir construire une telle machine si près des habitations, si près du village de Beaumont, de la ville de Lévis et de surcroît de la capitale nationale ? Je ne veux pas que ma région serve de poubelle. Ce projet ne démontre aucunement que c'est un besoin réel pour notre province et notre pays. Le gaz naturel est une forme d'énergie non renouvelable et non propre. Sa combustion provoque des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES) et plusieurs experts estiment que les quantités disponibles sur la planète ne permettraient un approvisionnement que pour les 70 prochaines années. De plus, un règlement a été voté par la municipalité de Beaumont qu consiste à ne pas autoriser l'entreposage de produits dangereux à une distance de 1 km. Pourquoi est-ce que cela n'est pas respecté ?

Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à mes yeux irrecevable devant le BAPE, je vous demande donc de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

Je vous prie de considérer, Monsieur Le Ministre, ma demande d'audience publique et de prendre en note que je suis contre ce projet.


Lucie Létoumeau

Le 21 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

Nous vivons présentement l'ère du protocole de Kyoto, nous ne pouvons plus passer à côté, nous en sommes rendus là. Les générations en arrière de nous ayant abusé de l'énergie fossile et autres, nous devons maintenant ramasser « les pots cassés ». À l'école et dans nos foyers, nous enseignons aux enfants l'importance du respect de l'environnement. De toute évidence, les préoccupations environnementales deviendront une priorité pour les générations à venir c'est pourquoi il faut se pencher sur la question dès maintenant.

Un projet de port méthanier est sur la table à Lévis, tout près d'ici. Certains attendent avec crainte la réponse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Seront-ils délogés ? Où iront-ils vivre ?

Une chose est certaine, ce projet accentuerait les émissions de gaz à effet de serre et mettrait en péril les efforts dans la lutte aux changements climatiques. Un projet de port méthanier représenterait à lui seul une augmentation de 12% des gaz à effet de serre émis dans l'air au Québec. Environ 13 millions de tonnes de gaz responsables des changements climatiques seraient alors rejetées chaque année en raison de l'importation du gaz au terminal prévu à Lévis.

Les élus politiques devraient plutôt penser à dépolluer ce qui est pollué au lieu d'installer des industries encore plus polluantes. Le fait de protéger l'environnement constitue le meilleur outil de prospérité économique pour notre société.

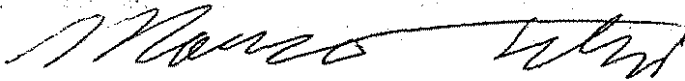
Enfin j'ose croire que les gens n'acceptent tout simplement pas de sacrifier l'environnement et de surcroît leur santé pour les plus grands profits des corporations majoritairement étrangères qui soutiennent ce port méthanier.

Rabaska, c'est : 13 millions de tonne de gaz à effet de serre par an; emplois spécialisés qui proviendraient de l'extérieur du Canada (le Québec n'étant pas équipé pour ce genre d'industrie).

L'environnement est une question de bon sens. Laissons la place à l'énergie propre et non aux énergies redoutables!

Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à mes yeux irrecevable devant le BAPE, je vous demande donc de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Ministre, mes sincères salutations et vous prie de considérer ma demande d'audience publique et de prendre en note que je suis contre ce projet.



MARCO FORTIN

St-Charles de Bellechasse, le 22 octobre 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Monsieur Le Ministre,

Ça me dégoûte de voir tous ces gens qui sont en faveur de ce projet, si près de chez nous. Je voudrais bien changer de planète et laisser derrière moi tous ces gens qui ne pensent qu'à l'argent, ces gros pollueurs, ces gens qui font l'autruche devant ces problèmes planétaires qui sont devenus déjà trop gros. Je ne peux malheureusement pas partir, c'est impossible nous n'avons qu'une seule planète. C'est un cri de détresse, c'est un cri d'alarme. La planète ne se porte pas bien, vraiment pas bien. Qu'allons-nous laisser à nos enfants ? Une planète qui se meurt ? Il faut agir maintenant. Cessons d'être égoïste. Pensons à notre qualité de vie, à notre santé. On nous dit de manger des fruits, des légumes, etc. pour être en santé. Si les fruits que l'on mange sont bourrés de pesticides, elle est où la santé là-dedans ? On nous dit de faire de l'exercice pour entretenir sa santé. Si on va prendre une marche à l'extérieur et que l'air est pollué. Elle est où la santé ?

Nous sommes en 2006. Beaucoup de gens doivent acheter leur eau pour subvenir à leur besoin; l'eau de leur robinet n'étant pas potable. Dernièrement, on nous annonce que l'eau de plusieurs lacs de la grande région de Québec est polluée par des algues bleues. Ce sont des signes que ça ne va pas bien.

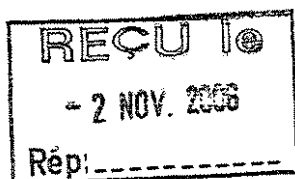
Déjà dans plusieurs pays du monde, des gens doivent porter des masques pour se promener en ville, l'air étant trop pollué. À Mexico, on oblige les gens à faire du covoiturage, le smog étant présent quotidiennement. La qualité de l'air est déjà critique dans plusieurs pays du monde. Au Québec, nous avons du smog à Montréal et à Québec. Faudrait agir pour ralentir le tout, pour trouver des solutions à ce problème avant qu'il ne s'amplifie.

Vous avez le pouvoir de changer les choses, de changer notre avenir. Je crois que dans un système démocratique, l'opinion des citoyens doit être prise en considération dans une recherche de développement durable.

Selon moi, ce projet n'a pas sa raison d'être dans notre région, il est inacceptable devant le Bureau d'audience publique sur l'environnement, je demande donc au Ministre, M. Claude Béchard, de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.



Céline Létourneau



Saint-Léon-de-Standon, le 30 octobre 2006

Monsieur Claude Béchard

Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Demande d'audience publique*
Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des
infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) estime qu'il est essentiel d'approfondir certains aspects du projet de terminal méthanier Rabaska. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de la société en commandite Rabaska et nous participons actuellement au processus d'évaluation du gouvernement fédéral. Nous avons au cours de ces démarches adressé certaines questions au promoteur du projet d'implantation du terminal méthanier à Lévis.

Nous souhaitons donc que des audiences publiques soient tenues relativement au projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la société en commandite Rabaska. Nous sommes informé que vous avez déjà ordonné la tenue d'audiences publiques pour le 4 décembre 2006 relativement au projet Rabaska.

...2



Nous estimons que le contexte des changements climatiques et leurs implications environnementales, sociales et économiques nous impose de bien évaluer la justification énergétique, les alternatives et les effets du projet sur les engagements internationaux. L'effet du projet sur le marché de l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec et du Canada devrait aussi être étudié d'une manière particulièrement attentive.

Nous entendons d'ailleurs profiter de la tenue de l'audience publique pour présenter notre opinion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska. Nous aborderons les aspects suivants :

- La justification énergétique et les besoins en énergie au Québec;
- Les émissions de gaz à effet de serre du projet;
- Les implications du projet sur le Protocole de Kyoto;
- Les effets du projet sur la production de pétrole au Canada.

Nous espérons donc que l'audience publique permettra de répondre aux questions soulevées jusqu'à maintenant. Nous sommes convaincus que l'étude approfondie du projet et de ses implications dans le cadre du processus des audiences publiques éclairera la population québécoise sur les avantages et les inconvénients liés au projet.



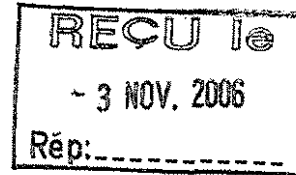
André Bélisle, Président

30 octobre 2006

Date

c.c. : Dominic Cliche, Agence canadienne d'évaluation environnementale





Beaumont, Le 31 octobre 2006

Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable,
De l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7

**Objet : Projet Rabaska
 Demande d'audiences publiques**

Monsieur le Ministre,

Depuis 20 ans, nous demeurons à la limite ouest de Beaumont, soit à 1,2 kilomètre du projet de terminal et à 750 mètres des futurs réservoirs. La décision de venir demeurer dans ce secteur était pour la tranquillité, loin des bruits et de la pollution pour le grand espace, pour la vue sur le fleuve, pour un endroit pittoresque et touristique et pour un environnement sain. Un chez-soi sain et paisible est un droit légitime.

Ce projet est dangereux pour les humains et l'environnement. De plus, il a été refusé par référendum, en décembre 2004, à Beaumont et il ne respecte pas non plus le règlement 523 qui empêche la nature de ce projet voté à Beaumont en décembre 2005.

Le gouvernement ne peut accepter un tel projet situé en face de la capitale nationale Québec et de l'Île d'Orléans faisant partie du patrimoine mondial. Notre secteur touristique, pittoresque, agricole et patrimonial sera remplacé par un port méthanier polluant et bruyant, Quelle logique!


Comment le Québec peut-il, d'une part, adopter le 13 avril 2006 la loi sur le développement durable s'appuyant sur le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement et affirmant le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux et, d'autre part, favoriser les projets de terminaux méthaniers qui vont affecter l'environnement et la qualité de vie des citoyens de façon irréversibles.

En outre, comment peut-on concilier, l'engagement sans équivoque pour le développement durable qu'a pris le Premier ministre du Québec, le 4 mai 2006 à l'occasion du lancement de la stratégie énergétique du Québec, laquelle vise à faire du Québec un leader du développement durable et à la fois accorder une plus grande place aux communautés locales dans le développement énergétique, avec l'implantation de ports méthaniers sans l'acceptation sociale des citoyens?

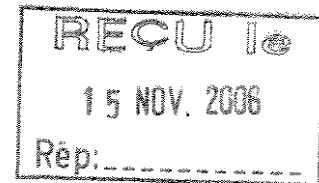
Pour toutes ces raisons et autres, nous croyons que ce projet devrait être refusé et nous vous demandons de tenir des audiences publiques pour que nous puissions être entendus et écoutés sur le projet Rabaska.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Gabrielle Larose


Jean-Guy Allard

Le 1 Novembre 2006



Monsieur Claude Béchar, ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^{ie} étage
Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'une audience publique – Terminal méthanier Rabaska

Monsieur le Ministre,

L'implantation d'un port méthanier par le promoteur Rabaska suscite bien des questionnements sur l'emplacement, la sécurité, les impacts sociaux, économiques, humains, etc... Déjà que le projet n'a eu aucun aval des instances, que des effets plutôt négatifs ont lieu ; craintes, déchirements familiaux, insécurité, menaces, etc...

Étant des gens du milieu, nous nous sommes informés et même nous avons suivi une formation sur le gaz naturel, je crois que notre parole, nos questionnements, et la manière dont la multitude de gens représentant le promoteur ont défilés sans jamais donner de scéances d'informations aux gens réellement concernés, ainsi que les innombrables conflits d'intérêts, vous incluant malheureusement, justifie de pouvoir nous informer et d'exprimer nos opinions sur le projet Rabaska.

Par ce fait, nous estimons que d'abord ; il faudra voir si le projet est acceptable au plan juridique et que, si et seulement si le jugement est favorable alors là, la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire une partie des préoccupations soulevées par le projet. Nous trouvons d'ailleurs incohérent, futile et montrant un manque de transparence, le fait que l'on doit vous demander des audiences quand vous avez déjà dit qu'il y en aurait et ce, en ignorant complètement que 2 règlements ne sont toujours pas réglés.

Nous espérons que vous avez toujours en tête les conclusions de gens compétents au BAPE ayant fait la même étude deux pas à côté avec le même fleuve , la même Île d'Orléans et les mêmes battures avec seulement plus de populations, de plus petit méthaniers, il y a une vingtaine d'années et ce avec la même technologie selon le promoteur.

S'il y a, suite à une acceptabilité juridique vers des audiences du BAPE, nous aimerions que les spécialistes nommés ci-dessous soient présents :

Claude A Ferland, Conseiller en Sécurité civile, Direction de la sécurité civile de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches.

M. Gilles Boulet, Spécialiste en modélisation de la dispersion atmosphérique, du Service des avis et expertises, Direction de l'état de l'Environnement, du MDDEP.

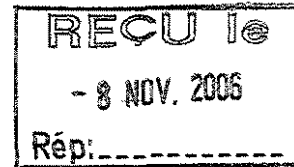
Nous aimerions aussi avoir une personne d'Hydro-Québec Trans-Énergie ainsi qu'une personne de la compagnie Industrial Scientific

Nous vous soumettons donc le tout pour considération et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments partagés.

Mathieu Boutin
Dominic Boutin
Beaumont



LES AMIS DE LA VALLÉE DU
SAINT-LAURENT



Le 2 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska – Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) est un organisme à but non lucratif voué, depuis 1986, à la mise en valeur du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent. Il compte près de 200 membres au Québec. Il est impliqué dans des dossiers ayant trait à des questions tant environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques. Il participe régulièrement aux consultations publiques et aux instances de concertation portant sur la protection et sur la mise en valeur du fleuve et de ses rives.

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet cité en titre. Nous estimons que plusieurs points méritent une analyse plus approfondie, par le biais notamment d'une audience publique. En ce qui nous concerne, voici les éléments principaux sur lesquels nous souhaitons pouvoir poser des questions et faire des représentations dans le cadre d'une telle audience:

- La **raison d'être** du projet, en référence aux besoins énergétiques du Québec regardés du point de vue de la **politique énergétique** la plus valable à promouvoir dans la perspective générale d'un développement durable et dans la perspective particulière de la mise en application du Protocole de Kyoto;
- La **raison d'être** du projet, en référence à l'existence d'autres projets de terminaux méthaniers au Québec et dans l'Est de l'Amérique du Nord;
- Les **connaissances acquises** ailleurs sur les impacts environnementaux et sociaux de terminaux méthaniers.
- Les **leçons** à tirer des évaluations environnementales faites des autres projets de terminaux méthaniers dans le nord-est de l'Amérique du Nord et d'autres projets semblables ailleurs au Canada et dans le monde.
- Les **impacts physiques, biologiques et paysagers** du terminal sur les parties des rives, de l'estran et du fleuve touchées par le projet ou proches de celui-ci;
- Les impacts de la **circulation des navires méthaniers** dans le Saint-Laurent sur le milieu marin et sur les usages qui y ont cours;
- Les impacts sur les **usages** en cours dans ce secteur : navigation commerciale, plaisance, résidence, villégiature, loisirs, observation de la nature;
- Les **compensations environnementales** qui seront fournies pour compenser les pertes et les atteintes en matière de ressources : milieux naturels, habitats, usages, paysage;

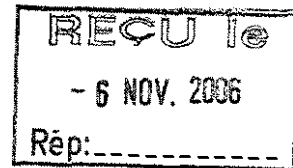
Afin que l'étude de ces points puisse être faite par une instance à la fois compétente, neutre et objective ainsi que vouée, par mandat, à la défense et à la promotion de l'intérêt public, les Amis de la vallée du Saint-Laurent demandent la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Stainier', written in a cursive style.

André Stainier, président

c.c. Conseil d'administration



M. Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec

Objet : Requête d'audiences publiques sur le projet Rabaska

Monsieur le Ministre,

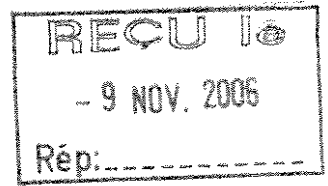
C'est à titre de citoyen de l'île d'Orléans que je m'adresse à vous. Même si j'habite à St-Pierre, à quelque huit kilomètres du site envisagé pour le port méthanier Rabaska, je considère que le projet, s'il se réalise, aura des répercussions sur l'ensemble de la région. Le projet en question, que je juge inapproprié par rapport aux besoins énergétiques du Québec, dangereux et susceptible de provoquer des effets nuisibles sur l'environnement et l'économie régionale, mérite en effet une analyse minutieuse que le BAPE est en mesure de réaliser.

Je suis persuadé, qu'au terme des audiences publiques, les commissaires en viendront à la conclusion de la non pertinence du projet.

Voilà pourquoi je demande officiellement la tenue de telles audiences.

Soyez assuré, Monsieur le ministre, de ma participation active à ces audiences.

Normand Gagnon
Normand Gagnon



A/S Monsieur le Ministre
Claude Béchara

Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement

Re : Projet Rabaska

Québec 6 NOV. 2006

Par la présente nous
voulons nous inscrire à
une demande d'audience publique
pour le projet de Port Méthanier Rabaska

Nous sommes voisins du projet Rabaska
au bord du fleuve, en bas de la rue VITRÉ.
La jetée de ce port méthanier serait à environ
500 mètres de notre propriété. Nous sommes
grandement concernés par toutes les questions
d'environnement, de sécurité, de bruit,
de luminosité, de trafic maritime,
de perte de valeur de notre propriété.

Dans ce site patrimonial et agricole,
ce projet de gaz méthane aura pour effet
de créer une zone industrielle avec
activités à haut risque juste en face
de l'île d'Orléans.

Nous questionnons la crédibilité
de gaz méthane suite à une présentation
publique ou notre résidence avait été
effectuée des photos représentant les
lieux, ce qui laissant croire à un
endroit vierge alors que ce n'est pas le cas.

Le projet de jeté est situé à côté
d'un espace « parc public » de la
municipalité de Beaumont.

adresse de la propriété

adresse pour correspondance

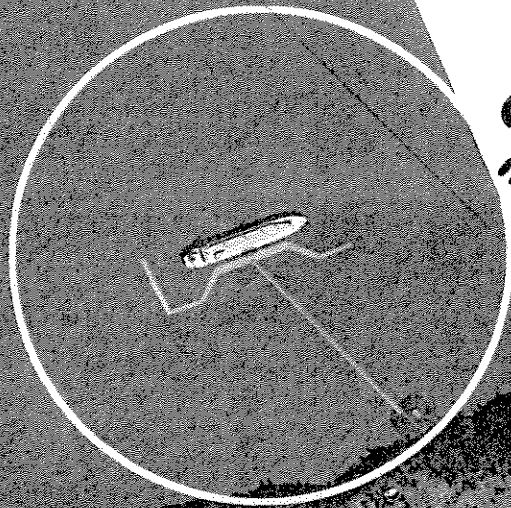
France DUPUIS

ET

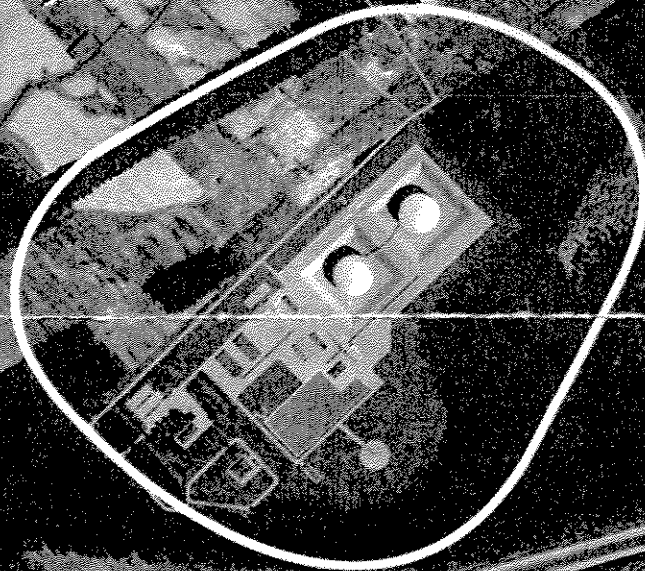
Louis GUILMETTE

Re : la Zone d'exclusion autour
de la pile est ridiculement
trop courte (voir photo ci-jointe)
vs votre résidence et
la rue de l'Érè

Comment est définie la zone d'ex
autour du terminal méthanier ?



← D' Parc
→ Public
③ NOTRE
RESIDENCE



MR. KNOW-IT-ALL?
MR. KNEW-IT-ALL?

The Kellogg Renaissance Program:
New Tools and Strategies for the
Experienced MBA

Call 1-800-828-1729, 2005
or visit www.kellogg.edu

Kellogg
Graduate School of Business

Apply Online Today

boston.com News

your connection to **The Boston Globe**

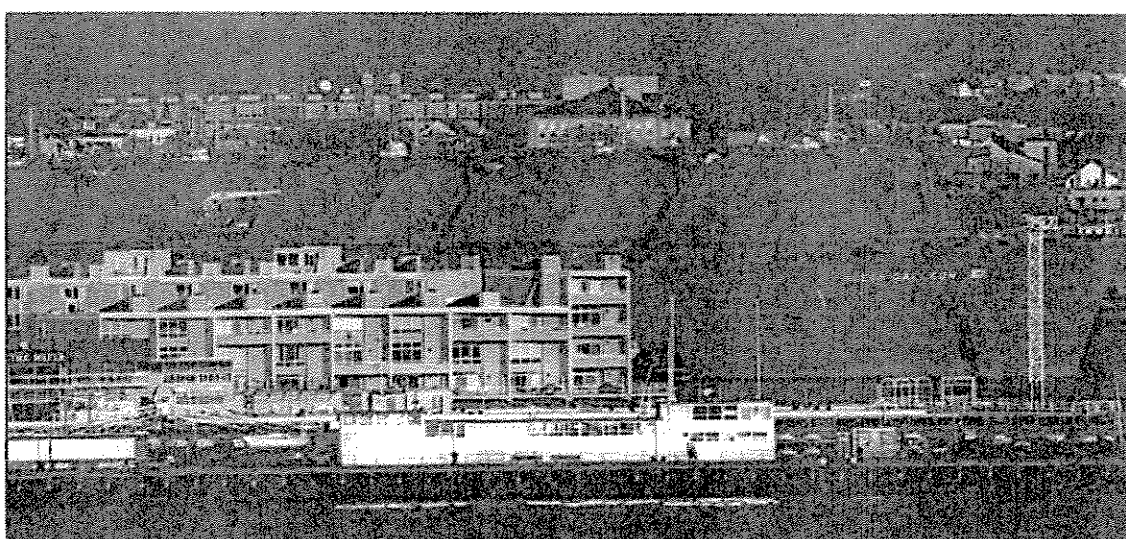
Home **News** A&E Business Sports Travel Your Life Cars Jobs Personals Real Estate

Today's Globe Politics Opinion Magazine Education Science NECN Special reports Obituaries

Traffic | Weather

HOME > NEWS > LOCAL

TOOLS



An LNG tanker passed by condominiums in Charlestown on its way out of Boston Harbor. Mayor Thomas M. Menino has declared the LNG shipments too dangerous to continue. (Globe Staff Photo / David L. Ryan)

*équivalent
de
4-8 étages
ce n'a pas
sa place
à cette
endroit*

Study spells out high toll on city in LNG attack

The Boston Globe

By Charlie Savage, Globe Staff | December 21, 2004

WASHINGTON — A terrorist attack on a liquefied natural gas tanker would cause "major injuries and significant damage to structures" a third of a mile away and could cause second-degree burns on people more than a mile away, according to the most detailed study yet of the ramifications of an LNG disaster.

ADVERTISEMENT

A CD rate so high, you and your money win.

5.40% APY

15-MONTH CD

[Learn more >](#)

The study, commissioned by the Department of Energy to resolve differences between earlier studies, indicates that a successful attack on a tanker — via methods such as internal sabotage, a rocket-propelled grenade, a kamikaze flight, or a USS Cole-style suicide boat ramming — would create a profound security threat to Boston.

GLOBE GRAPHIC: Areas at risk

The LNG tankers that service the Distrigas facility in Everett pass within a few hundred yards of the urban core's densely populated shoreline — placing residents well within the highest risk zone. The ships cross through Boston Harbor under extremely tight security, with flights suspended overhead, but officials including Mayor Thomas M. Menino have declared the LNG shipments too dangerous to continue.

The 166-page study, conducted by Sandia National Laboratories over the past year, represents the most definitive assessment of LNG tanker risks to date and is intended to be used as a basis for all government policies about LNG siting and security going forward. The investigators used new and more sophisticated computer models to analyze new and existing data to reach their conclusions.

Captain David Scott, the director of operations and environmental standards at the US Coast Guard, said the government viewed the Sandia study as "the most objective" yet.

"The Coast Guard considers the Sandia report as a document with great credibility," Scott said. "Some of the previous studies had a preconceived conception and ... may have been advocates for the industry or those who have opposed it."

Verizon
\$14.99/month

Fully-loaded calling plans just \$14.99/month!
[Click for more info!](#)

GOVATRA

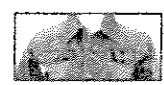
Win a Family Reunion for 75 at Stratton Mountain!
[Report!](#)

boston interiors

YOUR FURNITURE HAS ARRIVED.



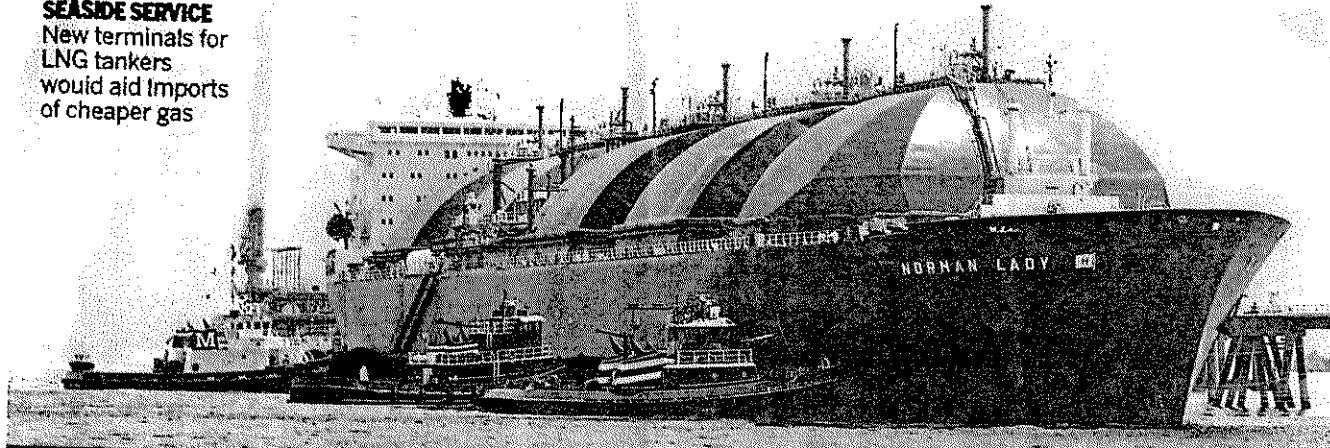
New Fruit and Yogurt Smoothies. [Click Here!](#)



Spring Gift Guide: Sox jersey, jacket, and more

UN METHANIER

SEASIDE SERVICE
New terminals for LNG tankers would aid imports of cheaper gas



The Future of Energy

» Progress in the technology of energy has been slow, but some new ideas are on the horizon

HYDROGEN FOR POWER

PROS A clean substitute for gasoline and other fuels

CONS Consumes more energy to make than it yields

NEW ATOMIC REACTORS

PROS A safer, more efficient design, plus no greenhouse-gas emissions

CONS Many still hate nukes, and there's a waste-storage problem

METHANE HYDRATE

PROS A super-abundant source of clean-burning natural gas

CONS Sea floor deposits cannot be tapped using conventional wells

LIQUEFIED NATURAL GAS TERMINALS

PROS Lets the U.S. and others import big amounts of cheap natural gas

CONS Facilities are costly. Neighbors fear explosions

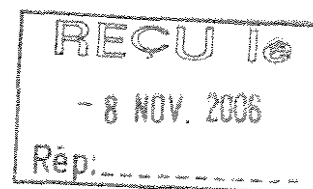
SOLAR POWER

PROS Renewable and non-polluting source of electricity

CONS Still more expensive than fossil fuels; needs a sunny setting

MATT HOUSTON/AP/WIDE WORLD

Lévis 7 novembre 2006,



Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5 V7

Objet : Demande d'audience publique « Projet Rabaska »

Monsieur le Ministre,

La présente est pour faire une demande, en mon nom personnel, pour une tenue d'audience publique sur le contesté projet Rabaska.

Les motifs de ma demande sont nombreux :

1. Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale des gens et des familles touchées dans le milieu immédiat.
2. Je suis inquiète pour ma sécurité et celle des 450 familles confinées surtout en sachant qu'en France les premières habitations sont à environ trois kilomètres de ce genre d'installation.
3. Les terres agricoles représentent à peine 2 % de tout le territoire québécois. Je m'indigne de voir disparaître des centaines d'hectares de très bonnes terres arables en périphérie urbaine. Ces zones agricoles de proximité servent de poumons aux villes avoisinantes. Une fois la nappe phréatique asséchée sur plusieurs mètres de profondeur, quelle agriculture sera pratiquée sur ces terres?
4. En 2001 avant l'acquisition de ma maison, j'ai vérifié le zonage à la ville de Lévis. On m'a alors dit que le zonage est agricole au sud de la route 132 et blanc au nord de cette route nationale. C'est le contrat que j'ai avec la Ville de Lévis.
5. La proximité des tours d'Hydro et de ses champs magnétiques sont alarmants.
6. Préserver le paysage et le patrimoine bâti de la porte d'entrée Est de la capitale nationale, berceau de la Nouvelle-France et générateur de richesse en retombée touristique.
7. L'enfer de la période de construction qui s'échelonne sur trois ans, le bruit, la poussière, le dynamitage, la pollution lumineuse, visuelle et sonore.

8. Je suis tourmenté de voir le parcours paisible et naturel de la piste de ski de fond de Ville Guay modifié. Si le nouveau tracé propose une piste le long de l'autoroute Jean-Lesage, sachez qu'il n'y a pas grand plaisir et tranquillité à skier le long d'une autoroute. Skier en rond n'est pas très excitant non plus.
9. Je n'ai aucunement l'assurance que ce gaz ne servira pas les intérêts américains.
10. Par manque de transparence et de consultation vis-à-vis la population visée par le promoteur et l'abus de lobbying auprès de trop nombreuses instances.
11. L'étroitesse du chenal de navigation, les glaces sur le fleuve en hiver et les impacts sur le trafic maritime.
12. Aucune étude indépendante n'a encore été effectuée sur la pertinence des ports méthaniers au Québec et des besoins énergétiques du Québec.
13. Augmentation des GES et diminution de la qualité de l'air environnante.
14. La dénaturation de mon milieu de vie paisible et agricole.
15. Le lien entre les ports méthaniers et les centrales thermiques ou de cogénération n'est pas clair (Bécancour par exemple). Le Suroît est mort mais pas enterré, quelle est la suite?

Je suis concerné par ce projet parce que depuis plus de deux ans mon esprit est hanté et tourmenté par cette conspiration. Ma santé mentale, spirituelle et physique sont affectées. Ce projet me pourchasse jusque dans mes rêves. Quelle compensation peut-on apporter à la perte de jouissance de sa propre pensée ? Le projet Rabaska nous est dicté sans même que nous les résidents soyons consultés. Lorsqu'on en vient à souhaiter qu'arrive une catastrophe pour bloquer ce projet ce n'est pas sain. Je suis perturbée.

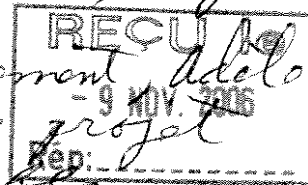
Est-il possible lors des périodes de questions du public qu'un détecteur de mensonge soit installé afin de s'assurer que les citoyens ne font pas face à d'odieux mensonges de la part des promoteurs qui cherchent à assouvir leur soif de profit corporatif à tout prix.



Fabienne Gagné

Lévis, le 8 novembre 2006
Objet: demande d'audience publique
mesdames et messieurs, bonjour

nous croyons fermement
Bertrand et moi, que le
Rabaska est irrecusable



C'est pourquoi, à l'occasion
de l'audience publique, nous avons
plusieurs questions à poser con-
cernant la crédibilité du BAPÉ,
la sécurité, la protection du
paysage et le zonage.

Notre mémoire qui est
en préparation reprendra avec
beaucoup plus de détails chacun
de ces points litigieux.

Merci de votre attention

Jean-Claude Gosselin
un citoyen responsable



Jean-Claude Gosselin

Adèle Bertrand
une citoyenne responsable



Adèle Bertrand

Hôtel de ville de la Ville de Lévis, le 4 avril 2005

ATTENTION!

**Monsieur Garon et le Conseil municipal de la Ville de Lévis
Non à un référendum hâtif!**

Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers.

Nous voulons tout d'abord féliciter les quelques membres du Conseil municipal qui ont su dire non à un référendum hâtif sur le projet **RabaSka**. Quant à vous monsieur le Maire et autres membres qui veulent précipiter un tel référendum nous venons vous manifester aujourd'hui notre totale désapprobation. Votre vote cependant ne nous surprend pas. Nous nous expliquons.

Comme vous nous avons salivé à la réception des nombreuses publicités de **RabaSka** vantant les immenses retombées économiques pour Lévis. C'est tout à fait dans la ligne de pensée du triomphe de l'économie sur l'environnement. Et nous voyons déjà les résultats désastreux sur toute la planète où toutes les ressources s'épuisent. Notre planète bleue se meurt, grâce à tous les plans insensés des humains. Implantons seulement d'autres «Ultramar» dans les grandes villes de la Terre et c'est la fin du monde demain matin. Imaginez maintenant **RabaSka** en plus...«Assez! C'est assez!». Il nous semble que Lévis a fait plus que sa part pour polluer autant.

Et si c'était l'inverse...l'économie au service de l'environnement.

L'ONU vient de publier en mars 2005 un bilan de la biosphère qui démontre à quel point les grands écosystème n'en peuvent plus. Pour illustrer quelque peu l'impasse d'une économie triomphante permettez-nous de faire référence à l'un des grands constats du rapport de l'ONU : «...Les gains réalisés par les humains pour satisfaire leurs besoins et trop souvent leur appétit de luxe ont été faits aux dépens des ressources vitales pour des millions de vivants d'aujourd'hui et ceux des prochaines générations...».

Puis l'étude onusienne souhaitant vivement une économie qui tient compte de l'environnement met le doigt sur des solutions. Quelques-unes parmi elles pourraient intéresser plus particulièrement Lévis : «...intégrer les coûts environnementaux dans le prix des biens et services...intégrer dans les mécanismes du marché une approche coût-bénéfices qui inclura les émissions de gaz à effet de serre et les rejets d'azote...passer massivement aux économies d'énergie et aux énergies douces...».

La planète en danger, oui mais...

Nous savons depuis longtemps que les activités humaines fragilisent la nature. Et même si nous apprécions les magnifiques et beaux habitats qui nous sont prêtés nous persistons à les massacrer à Lévis comme ailleurs. Comment expliquer un tel comportement? Nous croyons que les êtres humains souffrent d'un grave déséquilibre : un ego développé à l'extrême et habitué depuis longtemps à dompter la nature au détriment du grand Soi qui lui constitue l'identité profonde et spirituelle de tout être humain. Ce même Soi écrasé, étouffé ne peut plus par conséquent inspirer une direction subtile à l'ego. Quand notre ego hyperdéveloppé ne pense qu'à brasser des affaires, qu'à s'enrichir aux dépens de la pauvreté et des ressources et qu'à donner priorité à l'économie aux dépens de l'environnement il n'y a plus grand place pour le Soi. Nous pouvons même renchérir en disant ceci : «Il n'y a plus de place pour le Soi en nous! ». Souvenez-vous du fameux cri du cœur d'Ovide Plouffe dans la famille Plouffe : «Il n'y a plus de place pour les «Ovide Plouffe » dans ce monde! ».

Nous ne le répéterons jamais assez. Notre planète est en très mauvais état et nous continuons plus que jamais le gaspillage, la surconsommation et la pollution. C'est toute l'ouverture au Soi qui est bloquée. Autrement dit est bloquée ici toute l'ouverture à la solidarité, à la simplicité, au partage, à l'harmonie intérieure, au respect de soi et des autres, aux ressources spirituelles, aux éclaircies de l'Être et aux expériences-sommets devant l'Univers, la Nature et l'Environnement. C'est bien désolant...

NOS RECOMMANDATIONS

- Que tout le Conseil municipal ainsi que toute la population cheminent vers une plus grande ouverture à la coopération pouvant permettre une meilleure vision d'avenir et éviter aussi tout crépage de chignon. Une telle ouverture pourrait ainsi nous aider à bien vivre toute une gamme d'émotions : peur-confiance, peine-plaisir, colère-amour, etc.
- Obtenir avant toute démarche référendaire un avis de conseillers techniques indépendants pour éclairer la ville dans ses choix. Par exemple, ayant un terrain à Beaumont, nous avons complètement été informés par le comité aviseur sur les tenants et aboutissants du projet **RabaSka** avant de voter au référendum.
- Nous refusons un référendum qui serait l'objet de division, parce que prématuré et mal enclenché.
- Nous rejetons l'implantation du port méthanier si nous ne connaissons pas auparavant les analyses et les études d'impacts sur notre milieu.
- Nous souhaitons que vous utiliserez votre gros bon sens et que vous reverrez votre position à la moindre incertitude.
- Nous, comme contribuables, nous ne souhaitons que ni le Gouvernement du Québec, ni la Ville de Lévis ne procèdent au financement de ce référendum précipité.
- Enfin, nous demandons que le référendum soit limité aux territoires suivants seulement : Arrondissement Desjardins, Beaumont, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent de l'Île d'Orléans.

Merci de votre attention et bonne réflexion!

Adèle Bertrand
Jean-Claude Gosselin



Rendez-vous Construction Rabaska : une double insulte

Par ces quelques lignes je veux dénoncer cette autre grande opération de séduction de Rabaska. C'est vraiment insultant.

La Davie. La chambre de commerce de Lévis va participer au rendez-vous Construction organisé par Rabaska pour entendre parler de béton, d'acier de charpente, de tuyauteries, de câbles, de gazoduc, etc. Et il y aura à la fin de tout ça création de seulement 60 emplois permanents. Mais devant les difficultés du chantier maritime Davie qui va être sauvé par des Norvégiens et qui va créer 1500 emplois cette même Chambre de commerce n'a pas levé le petit doigt. C'est aberrant.

Un affront au BAPE. Normalement c'est sérieux le BAPE. Avant les audiences du BAPE tout promoteur sérieux s'organise pour rendre disponible depuis longtemps une étude complète d'impact environnemental. Puis pour maintenir sa crédibilité il ne s'adonne

surtout pas à toutes sortes de sparages avec le milieu économique. Or Rabaska vient de commettre une grave erreur en agissant comme s'il avait le O.K. du BAPE.

Des questions. 1^{er}. Se pourrait-il que le projet Rabaska soit déjà accepté clandestinement et que pour Rabaska le BAPE ne soit que de la frime ? Sinon pour prouver votre bonne foi renoncez au plus tôt à ce rendez-vous Construction, travaillez sur votre étude d'impact et attendez le BAPE.

2^e. Se pourrait-il que la Chambre de commerce de Lévis soit en conflit d'intérêts en faisant tout pour Rabaska et rien pour la Davie ? Sinon, prouvez-le en ne participant pas à ce rendez-vous et en travaillant sur le dossier Davie.

Le BAPE et le milieu lévisien. Malgré le signal d'un bris de confiance de Rabaska envers le BAPE, le milieu lévisien, lui, semble avoir beaucoup de confiance envers le BAPE. Personnellement je demanderais au milieu lévisien d'être très vigilant. Nous savons qu'en général le BAPE accepte et améliore les projets gouvernementaux. Même dans des projets très contestés le BAPE refuse rarement. Nous en avons un autre exemple cette semaine grâce à un bilan déposé par les services de santé publique de Montréal : "Montréal victime de l'auto : il faut un sérieux coup de barre pour protéger la santé publique". Pour vraiment vous inciter à plus de vigilance voici un petit extrait du bilan : "...La construction du pont de l'autoroute 25 sur la rivière des Prairies (approuvée pourtant par le BAPE) nous semble nettement aller à contresens de la poursuite du développement durable." Les promoteurs de Rabaska ont peut-être compris bien des choses que nous, milieu et élus lévisiens, tardons à comprendre...

Jean-Claude Gosselin
189 des Merisiers, Lévis
837-3933

Adèle Bertrand, citoyenne responsable
Jean-Claude Gosselin, citoyen responsable

Pour manifester votre opposition au contesté projet Rabaska aura lieu un spectacle bénéfice à la salle Albert-Rousseau le 18 juin prochain.

Si vous désirez vous procurer des billets au coût de 30\$ chacun, veuillez communiquer avec Monsieur Marcel Gaudreault au numéro de téléphone suivant :

Ville de Lévis: soirée de consultation publique sur Rabaska (4 mai)

Mesdames et messieurs, bonsoir

Madame la mairesse, les élus lévisiens et tous les membres du Comité du mémoire Rabaska.

Je veux remercier tout d'abord Madame Roy Marinelli mairesse de la Ville de Lévis, de permettre cette soirée de consultation publique sur le contesté projet Rabaska.

J'ai déposé ce soir un texte réunissant plusieurs commentaires (voir texte ci-joint). Faut de temps je ne pourrai commenter chacun d'eux. Mais permettez-moi d'attirer votre attention sur ce point très important qui concerne le choix de l'emplacement du projet.

Votre 2e question va porter sur la sécurité.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi Rabaska veut s'implanter dans un site patrimonial si précieux. D'où deux grandes interrogations de ma part. La première interrogation, en quelques mots, concernera les nombreux risques liés à cet emplacement. Vous savez que dans cette partie du fleuve il y aura des problèmes énormes de circulation maritime : une jetée qui va s'avancer dans le milieu du fleuve, la glace, le vent, le courant, la proximité de lignes électriques, l'erreur humaine, etc.

Votre 3e question va porter sur la protection du paysage.

Puis comme deuxième interrogation je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi le promoteur veut s'implanter dans ce joyau du patrimoine, dans la cour de cette ville du Patrimoine mondial, le Berceau de l'Amérique française. Ce si bel endroit, il faut le préserver, le sauvegarder et non l'abandonner à un promoteur en enfreignant les règles du schéma d'aménagement et de zonage agricole.

Je vous le dis franchement et avec sincérité ce soir. Il faut tout arrêter et mettre fin à une telle folie, car vouloir massacrer tout ce site patrimonial, historique, pittoresque et grandiose comprenant Québec, Lévis, l'Île d'Orléans et Beaumont dépasse l'entendement et va au-delà de toute imagination.

En terminant, voici un proverbe indien à lire et à relire : "Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas".

Jean-Claude Marinelli

N.B. Plus tard à l'occasion du dépôt de notre mémoire nous reviendrons sur ces questions.

Note 3e question B. Un emplacement dans un joyau du patrimoine, c'est pas touche.

d'édification
portera sur la
protection du
 paysage
Noté → Nous n'agissons pas comme Rabaska, en cédant à notre tour à une espèce de grand jeu environnemental. C'est le gros bon sens qui dictera notre conduite, ce même gros bon sens qui a sérieusement fait défaut à la ville depuis le tout début dans ce qu'on pourrait appeler « Affaire Rabaska ».

question
portera sur
le zonage
Nous ne le répéterons jamais assez. La ville dès le début de ce projet d'implantation aurait dû prendre le parti de préserver et d'améliorer la qualité de vie de ses résidents(es); au contraire elle est même prête à enfreindre ses propres règles du schéma d'aménagement et de zonage agricole. De plus, aux moindres doutes sur les aspects sécurité et circulation du projet, la ville aurait dû tout arrêter. Et nous ne serions pas ici ce soir à discuter quelque chose qui dépasse l'entendement.

Cacouna peut-être mais à Lévis ? Non merci !

Peut-être serait-il possible un jour d'implanter une telle installation à Cacouna ? Mais vouloir s'implanter dans la cour de la Ville du Patrimoine mondial reconnue par l'Unesco, le Berceau de l'Amérique française, non merci. Bref, vouloir massacrer tout ce site patrimonial, historique, pittoresque et grandiose comprenant Québec, Lévis, l'Île d'Orléans et Beaumont va au-delà de toute imagination.

Mot de la fin : finies les folies !

Comprenons-nous bien, nous sommes pour le progrès et la création d'emplois. Mais nous sommes aussi pour un progrès qui respecte l'environnement en n'augmentant pas les gaz à effet de serre. Nous sommes aussi d'accord avec un grand parc hydroélectrique, l'énergie éolienne, les économies d'énergie, la géothermie, le captage solaire et avec la capacité d'innovation technologique du Québec pouvant diminuer le réchauffement de la planète. Pourquoi donc toutes ces palabres ? Nous vous l'avouons franchement : «c'est devenu oïseux tout ça ! Pourquoi ? »

Nous pensons que nous faisons face à des promoteurs foncièrement malhonnêtes sinon inconscients. Ils veulent nous entraîner dans des discussions interminables. Dans toute cette saga nous avons appris que les promoteurs du contesté projet Rabaska ont la tête bien dure. Mais nous saurons résister. Et avec le concours de tous les environnementalistes nous ferons tout pour éviter que notre planète subisse davantage leurs assauts et leurs gros sabots. Nous croyons que le philosophe allemand Nietzsche a bien décrit par cet aphorisme ce mal dont souffre cette race de monde : «L'homme dégénéré est celui qui ne sait plus distinguer ce qui lui fait du mal».

Merci de votre attention et bonne réflexion !

Jean-Claude Gosselin
Jean-Claude Gosselin

un citoyen responsable
cosignataire : Adèle Bertrand (m'adresse)

N.B. Plus tard, à l'occasion du dépôt de notre mémoire nous reviendrons sur ces questions.

Lévis, le 4 mai 2006

POUR EN FINIR AVEC LE GRAND JEU DE RABASKA ET AVEC SON ACHARNEMENT À VOULOIR S'IMPLANTER DANS UN SI BEL ENDROIT À PRÉSERVER

Fonctionnaires membres du Comité du mémoire Rabaska, Mesdames et Messieurs, bonsoir

Nous remercions tout d'abord Madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, de permettre cette soirée de consultation sur le contesté projet Rabaska.

Quelques recommandations restées lettre morte.

Il y a plus d'un an, soit le 4 avril 2005, nous avons eu l'occasion, Adèle Bertrand et moi, de soumettre à l'ancienne administration Garon quelques recommandations sur le contesté projet Rabaska. L'une d'elles concernait l'importance d'un avis de conseillers techniques indépendants afin d'éclairer la Ville dans ses choix, comme auparavant Beaumont l'avait fait grâce à un comité aviseur. Une autre soulignait l'importance de connaître auparavant toutes les analyses et les études d'impacts sur notre milieu avant de se prononcer.

Nous constatons avec regret aujourd'hui que la ville a préféré le grand jeu de séduction économique des promoteurs de la Chambre de commerce de Lévis et de Rabaska. Enfin dans une autre recommandation encore une fois ignorée nous souhaitions voir notre ville utiliser son gros bon sens et revoir sa position à la moindre incertitude. Quant à nous, l'emplacement d'un tel projet ayant un impact sur l'environnement et la sécurité n'a fait qu'alimenter nos doutes. Ce sera l'objet de notre 2^e point.

A. Le grand jeu de Rabaska.

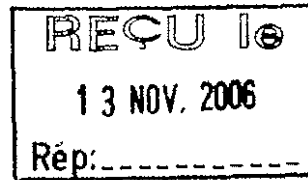
Vous élus lévisiens et vous fonctionnaires actifs au sein du Comité du mémoire Rabaska, veuillez prendre note que nous ne succomberons pas au grand jeu de Rabaska. Ce grand jeu devient ridicule à la fin et suscite encore plus de méfiance. Par exemple, que penser de la dernière déclaration du chef des opérations de Rabaska, monsieur Glenn Kelly, dans le journal de Lévis du 26 avril ? La rivière Mystic, à Boston, aurait, selon lui, 350 mètres de largeur alors qu'ici le fleuve Saint-Laurent aurait plus de 2 kilomètres de large. Mais il ne dit mot sur la réalité et risques suivants : une jetée qui va s'avancer dans le milieu du fleuve, le courant, le vent, la glace, l'erreur humaine, alouette, etc.

Nous vous le répétons, nous ne participerons pas ce soir à ce genre de piège. Tout a été dit et écrit sur le contesté projet Rabaska, ou bien c'est le grand jeu de séduction économique, ou bien c'est un projet de développement qui tient compte du respect des personnes et de la qualité de l'environnement. Point final.

La frime des fameuses retombées économiques...

Un dernier commentaire sur ce grand jeu de Rabaska qui aime surtout parler de retombées économiques. Ses promoteurs adorent faire miroiter de biens grosses piastres pour Lévis. Et si en réalité dans le futur ce n'était que du bluff. Prenons l'exemple du petit Ultramar devenu grand maintenant, tellement grand qu'il brise le paysage de presque tout le secteur St-Romuald. Combien de taxes Ultramar verse-t-il à la ville ? 2 millions de dollars ? (Même pas 2 millions en réalité). 7 millions de dollars ? 14 millions de dollars ? À nos yeux 14 millions ne seraient jamais assez pour toute cette pollution de l'environnement. Ultramar, il faut le rappeler, est le plus grand pollueur dans la Ville de Lévis.

Comme beaucoup de citoyennes et de citoyens dans la salle, nous pourrions longtemps discourir sur les avantages strictement économiques de Rabaska, exemples : la création d'un certain nombre d'emplois et la contribution à faciliter surtout la surconsommation énergétique des USA. Mais nous arrêterons ici puisque dès le début le contesté projet Rabaska est tombé sur un os : un choix d'emplacement contesté.



Lévis, le 9 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675 boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques concernant le projet de terminal de gaz naturel liquéfié de Rabaska à Lévis

Monsieur le ministre,

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) suit le dossier d'implantation d'un terminal méthanier sur la Rive-Sud de Québec depuis mars 2004. Afin que l'opinion citoyenne soit adéquatement documentée, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) lui a accordé une aide financière devant permettre entre autres d'analyser les contextes dans lesquels ont été implantés et sont gérés les terminaux méthaniers d'un partenaire du projet (Gaz de France) en territoire français. Cette mission d'étude dans les régions de Nantes/Saint-Nazaire et de Fos/Marseille a été réalisée durant une dizaine de jours en mai 2005. Cette étude terrain a permis de rencontrer de nombreux intervenants (gestionnaires des terminaux, responsables maritimes, fonctionnaires et associations) apportant un éclairage bien particulier et enrichissant la capacité du GIRAM de procéder à une analyse de l'étude d'impact du promoteur sous des angles que n'ont pu aborder les experts du gouvernement du Québec.

Pour vous formuler la présente demande, en plus d'un examen exhaustif de l'étude d'impact de l'initiateur du projet, nous avons scruté soigneusement les différents documents complémentaires, dont le recueil des avis des différents ministères et organismes du

gouvernement du Québec qui constituent à certains égards des pièces de grande importance du processus d'évaluation environnementale du projet.

Un projet peu recevable et soumis à une consultation publique prématurée

À la lumière des observations recueillies et des réflexions que nous avons menées depuis plus de 31 mois, nous considérons que le projet GNL-Rabaska est inacceptable en raison de :

- **la localisation inadéquate du site d'implantation**
- **l'évaluation insatisfaisante et incomplète du projet**
- **sa non recevabilité sur le plan légal**
- **sa non acceptabilité sociale.**

À la lumière des éléments ci haut mentionnés, nous considérons que le présent projet n'aurait même pas dû franchir le seuil du Bureau d'audiences publiques en environnement, s'il avait été étudié avec toute la rigueur et la profondeur normalement attendue de la part des ministères les plus concernés des gouvernements du Québec et du Canada. Pour qu'un projet d'une telle importance puisse atteindre le stade des audiences publiques, il est essentiel que la directive du Ministère ait été scrupuleusement suivie par l'initiateur du projet, que les questions les plus pertinentes aient été posées et que toutes les réponses aient été fournies par le promoteur. Nous faisons nôtre la remarque des commissaires du BAPE dans le dossier Soligaz (17 mai 1991) « *La commission tient à dénoncer une pratique qui a cours au MENVIQ (ministère de l'Environnement du Québec) et qui est à l'effet de se servir de l'audience publique pour obtenir des réponses du promoteur*»... *Le Menviq doit s'assurer que les études d'impact répondent le plus parfaitement possible à la directive avant qu'elles ne soient rendues publiques* » (page 36-37 du rapport). D'ailleurs, les commissaires signalent que le MENVIQ n'a pas exercé son rôle en ce qui concerne le choix du site et n'aurait pas dû accorder un avis de recevabilité « *compte tenu de l'importance du processus de sélection d'un site dans une étude d'impact, la commission juge qu'on ne peut traiter cette question à la légère* » (ibid, p.36). Malheureusement dans le dossier Rabaska, l'histoire s'est répétée!

La localisation inadéquate du site d'implantation

Comme vous le savez le projet Rabaska est loin d'être accepté par la population de Beaumont, l'île d'Orléans et la population directement concernée de la zone d'étude dont les résidents s'opposent dans une proportion d'environ 80%. Dans son choix du site, le promoteur n'a aucunement tenu compte de la population qui craint pour sa sécurité et pour la détérioration de son milieu de vie. Cet élément aurait dû être considéré dans le processus de sélection du site et dans l'évaluation environnementale subséquente.

D'ailleurs, l'étude d'impact du promoteur ne répond aucunement sur ce plan à la directive émise par la Direction des évaluations environnementales de mai 2004. Dans ce document, il est clairement énoncé à la section 3.2 (Sélection de la variante ou des variantes pertinentes au projet) que l'étude d'impact « *décrit les critères qui ont permis de déterminer les emplacements potentiels pour l'implantation du projet. Cette description doit suffisamment être détaillée pour permettre de comprendre les éléments de base afin de comparer et d'évaluer leurs avantages respectifs, tant sur les plans environnemental et social que technique et économique* » (p.14). Il semble évident que pour le promoteur seuls les critères de rentabilité économique aient été pris en compte comme facteurs discriminants dans le choix du site. Dans un contexte de développement durable, si la justification d'un projet est démontrée, il faut absolument que le site choisi soit celui ayant les moindres impacts sur les composantes environnementales et sociales. D'ailleurs sur cet aspect, il nous semble que tout au long de ce processus, le gouvernement québécois, comme gardien de l'intérêt collectif, ait joué un rôle totalement passif, abdiquant entièrement l'important mandat qui lui échoit dans le domaine de la planification et de la localisation des grands équipements industrialo-portuaires sur l'ensemble du territoire.

Ceci est d'autant plus important pour l'implantation d'un terminal méthanier lequel, de par la nature même de la substance transportée et entreposée, le gaz naturel liquéfié, (une substance inflammable et explosive réduite de 600 fois son volume en le refroidissant à moins 160^o Celsius par un procédé de liquéfaction) présente un potentiel de risques technologiques majeurs tant pour la sécurité des populations que pour la sécurité maritime. Certes, les aspects de sécurité constituent des éléments incontournables dans la sélection d'un site, mais ils s'ajoutent à de nombreux autres critères incontournables. Parmi ces autres critères à considérer, il y a les contraintes que les méthaniers vont imposer à la navigation commerciale. liées aux risques

inhérents de leur présence dans un chenal maritime étroit, difficile à naviguer et éloigné de près de 1200 km de l'océan. Le promoteur a banalisé cette question tant dans son étude d'impact que dans le discours qu'il a véhiculé durant la phase d'information. De plus, même le processus d'évaluation des impacts et risques pour la circulation maritime (**analyse du comité Termpol**), dont le rapport devrait être disponible au public pour être scruté au moment de l'évaluation conjointe Canada-Québec, c'est-à-dire lors des audiences publiques, se situe en marge de l'évaluation globale du projet prévue en vertu de l'entente Canada-Québec prévoyant une analyse conjointe des projets. Une telle situation est totalement inadmissible! Nous portons à nouveau à votre attention la demande du 25 octobre dernier que nous avons formulée à vous-même et à votre vis-à-vis fédérale, madame Rona Ambrose, de reporter le début des audiences sur le projet Rabaska tant et aussi longtemps que le comité Termpol n'aura pas déposé son rapport.

L'évaluation insatisfaisante et incomplète du projet

Normalement, un projet atteint le cap de l'audience publique une fois que son contenu a été jugé recevable par les différentes autorités gouvernementales, c'est-à-dire lorsque le promoteur a répondu de façon satisfaisante aux questions et commentaires des ministères et organismes des gouvernements et du public. Or, à la lecture des avis et commentaires des fonctionnaires de certains ministères et organismes publics, il ressort que plusieurs questions sont restées sans réponse ou encore que le promoteur a eu tendance à banaliser certaines demandes, notamment en y répondant de façon floue ou incomplète. À titre d'exemple, les points soulevés par Santé publique ne semblent pas avoir reçu des réponses convaincantes. Nous jugeons de plus que des ministères qui auraient dû fournir des avis éclairés sur des enjeux les concernant n'ont pas réagi ou encore n'ont pas effectué une analyse exhaustive du projet. D'autres ont fait porter leurs réflexions sur des questions de détails, omettant souvent d'aborder des éléments incontournables. À titre d'exemples, si le milieu biophysique a été relativement bien scruté par des inventaires de toutes sortes (poissons, oiseaux, faune diverse, cours d'eau, végétation, etc.), on ne s'est guère penché sur la sécurité des populations, sur la détérioration de leur milieu de vie, sur les atteintes aux paysages naturels et culturels. La Direction des évaluations environnementales de votre propre ministère a réalisé des analyses assez poussées sur le milieu

biophysique. Par contre, sur les aspects sociaux du projet, notamment les impacts sur les populations et les activités humaines du secteur concerné, les études et réflexions se sont avérées superficielles et peu critiques. Le ministère des Transports du Québec, responsable quant à lui, du devenir de l'industrie du transport des marchandises sur tout l'axe fluvial ne trouve rien de mieux que de centrer son analyse sur la question bien accessoire de la bretelle temporaire que le promoteur voudrait raccrocher à l'autoroute 20 durant la phase de construction de son projet. Pour les questions d'impact à long terme du projet, on fait preuve d'une myopie quasi totale. Il est également pertinent de se demander si le ministère de la Sécurité civile a réellement obtenu des réponses satisfaisantes à ses demandes concernant le rayonnement thermique de la nappe initiale et le dénombrement des personnes susceptibles de devoir réagir en cas de fuite majeure du méthanier ou d'attaque terroriste à un réservoir de GNL.

La non recevabilité du projet sur le plan légal

L'avis du ministère des Affaires municipales (MAM) sur l'acceptabilité gouvernementale suscite lui aussi des questions non résolues et nous fait s'interroger sur l'opportunité que ce projet soit au stade où il se retrouve actuellement. Il faut savoir en effet qu'avant de donner le coup d'envoi de l'étude d'un projet devant aboutir au BAPE, le MDDEP s'est toujours donné comme règle (il s'agit d'une obligation coutumière) d'obtenir au préalable du ministère des Affaires municipales une confirmation à l'effet que le dit projet est conforme aux réglementations municipales en vigueur, histoire de ne pas engager de vastes études en vain.

Dans un premier avis sur Rabaska (14 mars 2006), le MAM conclut que le site terrestre envisagé n'est pas conforme avec le schéma d'aménagement de Lévis. On demande des informations au promoteur. De plus, point non soulevé dans l'avis, ce site est en zone agricole.

Dans son avis second et final (20 juin 2006), le MAM ne conclut pas réellement que le projet est conforme. On tourne plutôt autour du pot en affirmant ne pas «*s'opposer à la réponse de l'initiateur*» qui lui envoie non pas une attestation de conformité mais simplement un complément d'information sur «*la situation des travaux de planification du territoire*». Plus

récemment, en octobre, une firme dont les honoraires seront indirectement payés par le promoteur tente d'obtenir de la part des propriétaires concernés une signature en vue d'un changement de zonage permettant son installation sur le territoire.

En plus d'être tordu, cet avis omet complètement de traiter de l'obstacle majeur rencontré par le promoteur sur le plan de la conformité réglementaire, soit celui posé par le règlement de la municipalité de Beaumont relatif à l'interdiction d'entreposage de substances explosives et combustibles sur son territoire de même que dans un périmètre de 1 kilomètre excédant les limites de ce dernier. Cette question a été très médiatisée, suffisamment en tout cas pour que les fonctionnaires du MAM ne soient passés à côté. Il est impossible que le MAM ne dispose pas d'une opinion juridique sur ce sujet. Donc à ce chapitre, les évaluations gouvernementales sont, soit incomplètes, soit dissimulées.

La non acceptabilité sociale du projet

Certes, il faut reconnaître qu'au début du projet, à Beaumont, le promoteur a initié certaines séances d'information et de consultation en juillet 2004, mais il en a interrompu le processus en annulant la séance du 30 septembre 2004 sur la sécurité. Après le déplacement du projet de quelques centaines de mètres du côté de Lévis, Rabaska a tenu trois séances d'information à l'hiver 2005 pour l'ensemble de la population de la Rive-Sud et une à l'île d'Orléans en juin. Par la suite, la méthode privilégiée par le promoteur a été celle de la vente du produit par une opération de lobbying et de marketing comme on en a jamais vu au Québec pour un projet de ce type. **Par contre, jamais la population concernée, mis à part les propriétaires contactés pour des options d'achat de terres agricoles pour localiser les installations, n'aura été véritablement consultée.**

Pourtant, au point 5 de la directive de votre ministère, on invite de façon insistante l'initiateur du projet « à mettre à profit la capacité des citoyens et des collectivités à faire valoir leur point de vue et leurs préoccupations qui les concernent... Plus la consultation intervient tôt dans le processus qui mène à une décision, plus grande est l'influence des citoyens sur l'ensemble du projet et nécessairement, plus le projet risque d'être acceptable socialement » (p.3).

Considérant ce qui précède, nous avons demandé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le 13 mars 2006, qu'elle exige du promoteur « *de reprendre son processus de consultation en visant prloritairement les secteurs municipaux les plus touchés* » (Avis du GIRAM, p.2). Cette demande a été également faite par d'autres organismes dont Santé publique et le Conseil régional de l'environnement de Chaudière/Appalaches, mais le promoteur l'a jugée non pertinente. On se serait attendu à des pressions en ce sens de la part de la Direction des évaluations environnementales, ne serait-ce pour faire respecter un élément important de sa directive, mais cela ne s'est pas produit.

Au contraire, sur le plan de la consultation, nous croyons que la Direction des évaluations environnementales a été complaisante envers l'initiateur du projet et n'a pas exigé ce qui est recommandé dans la directive élaborée en mai 2004. L'analyste de cet aspect, le sociologue Carl Ouellet va même jusqu'à affirmer ceci : « *il faut reconnaître l'important programme de consultation publique mis en place par l'initiateur* » (Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, 20 mars 2006). Nulle part, il ne fait allusion que cette opération de relations publiques a été essentiellement orientée vers une promotion du projet auprès du public en général et que jamais elle n'a ciblé de façon spécifique la population la plus touchée, soit celle du secteur concerné par la zone d'implantation du terminal méthanier.

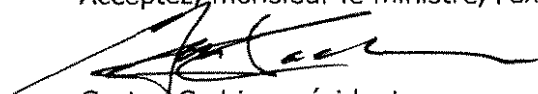
Autre démonstration que les aspects humains ont été évacués par votre Ministère ou peu considérés, le même analyste Ouellet avait demandé à l'initiateur « *de décrire plus en détail dans l'étude d'impact les impacts psychosociaux relatifs à la perception des risques de son projet* ».

Dans sa réponse (QC-161), le promoteur a fourni différentes hypothèses quant à ce type d'impacts au sein de la population, notamment en affirmant ceci : « *Un terminal méthanier est une première au Québec et à ce titre peut soulever des interrogations et des craintes chez la communauté d'accueil (...). Chez certains individus, les efforts de Rabaska pour informer la population ont pu créer du stress, de la peur ou de l'anxiété...* ». Pour cet analyste du Ministère, cette réponse semble satisfaisante... Il affirme même : « *Bien que nous pouvons considérer ces informations satisfaisantes à cette étape-ci du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous croyons qu'il persiste des incertitudes quant aux impacts psychosociaux liés à la perception des risques du projet une fois que celui-ci sera mis en*

exploitation » (2^{ième} avis de recevabilité – version finale, 13 juin 2006). Puis, il ajoute que « l'initiateur devrait s'engager au cours des prochains mois (en vue de l'analyse d'acceptabilité sociale) à élaborer une démarche d'enquête en vue de réaliser une étude sur les impacts psychosociaux associés à la perception des risques du projet auprès des résidents de la zone d'étude, et ce, deux ans après le début de la phase d'exploitation ». Ce faisant, le gouvernement du Québec ne présume-t-il pas que le projet est déjà accepté? Nulle part, il est question de scruter les stress et souffrances subis depuis deux ans et demi par la population concernée ou encore d'analyser les impacts psychosociaux éventuels advenant la réalisation du projet compte tenu de l'importance des risques et des modifications qui affecteront ce milieu résidentiel et rural. Qui d'autres que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devraient se soucier des composantes essentielles du développement durable que sont le respect des populations et l'application du principe de précaution? Nous ne sommes plus au temps de l'implantation de la raffinerie Ultramar, période de grande noirceur environnementale et de grande improvisation pour la localisation d'une industrie à hauts risques...

Compte tenu de tous les éléments qui précèdent, nous croyons que nous ne devrions pas être rendus à l'étape du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Mais comme votre décision de procéder a été annoncée, nous ne pouvons qu'espérer que ces audiences publiques permettent de démontrer la non recevabilité du projet. Nous souhaitons toutefois que ce projet puisse être analysé par le public avec toutes les pièces indispensables dont le rapport du comité Tempol et le rapport de la commission du BAPE du projet de terminal méthanier d'Énergie Cacouna. Nous souhaitons également que tous les représentants des ministères et organismes concernés directement ou indirectement (Tourisme, Culture, Hydro-Québec, etc.), ainsi que de la Ville de Lévis, soient présents à la première partie des audiences publiques.

Acceptez, monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées



Gaston Cadrin, président :

* Cette demande d'audiences publiques a été approuvée unanimement lors de réunion du CA du GIRAM, du 8 novembre 2006.

Lévis, le 9 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable,
de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Demande d'audience publique concernant le projet de terminal méthanier et de gazoduc
Rabaska à Lévis**

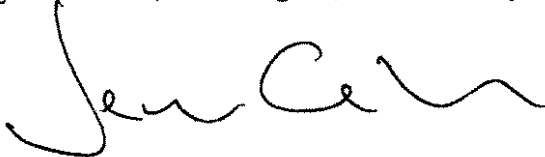
Monsieur le ministre,

Par la présente, *Gare au gazoduc* sollicite votre intervention afin qu'une audience publique soit tenue concernant le projet Rabaska à Lévis. Notre comité regroupe des personnes dont les terrains et résidences sont situés à proximité de l'emprise projetée du gazoduc Rabaska à Lévis. *Gare au gazoduc* entend veiller prioritairement à ce que la population de notre ville soit assurée de bénéficier d'une protection adéquate en cas d'explosion ou de catastrophe touchant le gazoduc industriel projeté par Rabaska à Lévis.

Nous comptons intervenir dans l'éventuel processus d'audience publique par le dépôt d'un mémoire. Cela afin que les dangers associés à l'implantation d'un gazoduc industriel haute pression à Lévis ainsi que l'ampleur des moyens d'intervention nécessaires pour faire face à une toujours possible catastrophe soient portés à la connaissance de la population.

Nous aimerions être éclairés quant à la capacité réelle d'intervention des services ambulanciers et hospitaliers de notre région si une catastrophe survenait, impliquant les infrastructures de Rabaska à Lévis. La participation des responsables du Ministère de la Sécurité publique, de la Régie régionale de la santé ainsi que du Ministère de la Santé et des services sociaux au processus d'audience publique nous apparaît incontournable dans les circonstances.

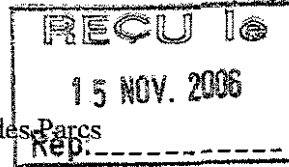
Vous remerciant à l'avance de toute l'attention que vous accorderez à la présente et de votre empressement à y donner suite, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean Gosselin, président
Comité *Gare au gazoduc*

Beaumont, le 10 novembre 2006.

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique concernant le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Beaumont

M. le Ministre,

Nous sommes un couple nouvellement parent. Notre petit trésor est né le 14 février 2006, environ 2 ans après l'annonce de la possibilité qu'il y ait un port méthanier à Beaumont. De 1999 à 2003, nous étions à la recherche de la maison de nos rêves. Après 5 ans, nous avons trouvé la perle rare. Pourquoi 5 ans ? Il est évident que, comme dans tout projet important, nous avons défini des critères auxquels nous tenions énormément. Cette maison si chaleureuse, cette rue si paisible, ce secteur si enchanteur et ce village si exceptionnel par ses richesses sentaient la sécurité, le bonheur d'élever une famille et la joie de rentrer chez soi après le boulot. En fait, si un port méthanier s'installe à 500 mètres de nous, de chez nos voisins, de nos amis, il est évident que nos besoins fondamentaux « prendront le large ». Que valent ces besoins ? Si tel était le cas, nous réaliserons que notre rêve se sera transformé en cauchemar.

Nous nous attendons à ce que votre ministère soit en mesure de faire, ce que nous faisons à petite échelle : établir ses priorités. En d'autres mots, est-ce que le citoyen est plus important que l'argent ? Bien évidemment, ce projet est bien loin de l'acceptabilité sociale qui est l'un des critères du développement durable. Nous n'avons qu'à penser au référendum de Beaumont, aux règlements de zonage qui semblent ne pas vouloir être respectés et aux différents groupes d'opposants. Que dire de nos générations futures, ne commencerait-il pas à être important de penser à elles ?

Honnêtement, nous sommes également exaspérés d'entendre la petite phrase « Le syndrome du pas dans ma cour ». Quand la nouvelle est sortie en avril 2004, est-il important de vous préciser que nous n'étions pas dans le même état d'esprit qu'aujourd'hui. Après deux ans et demi à s'informer, à prendre connaissance d'études, à assister à plusieurs conférences, il est peut-être compréhensible que nous soyons convaincus qu'un port méthanier n'a pas sa place à Beaumont. Nous souhaitons donc qu'il y ait des audiences publiques à ce sujet afin que les citoyens soient entendus et que leurs opinions soient prises en considération dans une recherche de développement durable

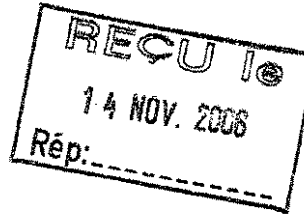
Une jeune famille qui souhaite rester à Beaumont
Steeve Roy, Valérie Bouchard et Anne-Rose Roy

Demande d'audience publique

Steeve Roy
Valérie Bouchard
Anne-Rose Roy

St-Pierre, Ile-Orléans, 12 novembre 2006.

M. Claude Bécharde,
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
675, boulevard René Lévesque Est, 30e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7.



Monsieur,

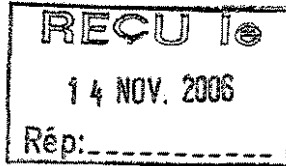
Par la présente, je désire faire la demande d'une audience publique sur
le projet RABASKA.

En tant que citoyenne de l'Ile d'Orléans et soucieuse de toutes questions environnementales,
je m'oppose à ce projet et je désire me faire entendre sur différents sujets et surtout sur :

- Les problèmes que subiront les riverains durant la construction et l'exploitation de ce site industriel.(érosion des rives)
- La protection prévue contre les tremblements de terre lors de la construction et l'exploitation du site.(faille de Logan)
- L'augmentation des gazs à effet de serre.

Jeanne d'Arc D. Lavoie

Jeanne d'Arc D. Lavoie




St-Pierre, Ile-Orléans, 12 novembre 2006.

M. Claude Béchard,
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
675, boulevard René Lévesque Est, 30e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7.

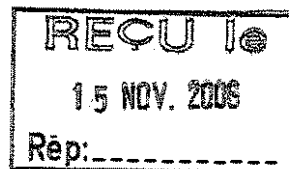
Monsieur,

Par la présente, je désire faire la demande d'une audience publique sur le projet RABASKA . Je m'oppose fermement à la réalisation de ce projet et j'entend intervenir sur différents sujets, entre autres:

- Le non-respect de la Loi de Protection du Territoire Agricole.
- Le non-respect du règlement municipal de la ville de Beaumont.
- La question des assurances assumées par le promoteur en cas de sinistre.
- Les problèmes occasionnés pour la santé des citoyens de l'Ile d'Orléans en cas de sinistre. - Plan d'urgence- Plan d'évacuation ?
- La non-information par le promoteur des citoyens de l'ancienne ville de Québec et des villes fusionnées.


Gilles Lavoie

Saint-Laurent d'Orléans, le 12 novembre 2006



Monsieur le ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec.

Monsieur le ministre,

Je vous écris au nom de l'Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier. Cette association regroupe une quinzaine de personnes qui depuis plus d'un an et demi étudient le projet de port méthanier à Lévis, nommé Rabaska, informent la population de l'île de leurs analyses et rassemblent les noms des opposants au projet.

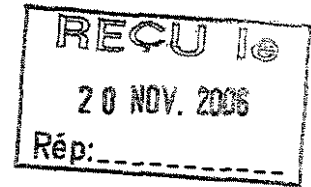
Par cette lettre, nous voulons vous inviter à demander au Bureau d'audiences en environnement du Québec de tenir des audiences publiques sur ce projet qui, nous avons pu le constater, inquiète une bonne partie de nos concitoyens. Vous pouvez être assuré que pour notre part, nous participerons activement à ces audiences.

J'espère que vous pourrez agréer à notre demande et vous en remercie à l'avance.

Serge Mongeau

Pour l'Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier

Lévis, 13 novembre 2006



M. Claude Béchar
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs,
675, boul. René-Lévesque est,
30^e étage,
Québec
G1R 5V7

Objet : Demande d'une audience du BAPE sur le projet Rabaska

Monsieur le ministre,

Je désire vous faire part par la présente de ma demande d'un mandat du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) sur le projet de port méthanier Rabaska.

En tant qu'ancien résidant de Montréal revenu vivre dans sa ville natale, j'ai choisi de m'impliquer dans l'effort de résistance à cette entreprise pour des raisons qui me semblent aller de soi pour tout citoyen et toute personne normale, soit la protection de mon milieu de vie, de l'environnement à la fois physique et humain. Pour moi, le projet Rabaska représente le choix d'une croissance purement économique (monétaire) à tout prix aux dépens et au mépris d'autres valeurs essentielles, qui constituent le développement véritable. C'est une aberration, au même titre que le choix du site lui-même et de la jetée.

Une telle initiative n'est pas défendable par une création d'emplois en nombre significatif, ni par un besoin énergétique démontré et si tel était le cas, pas par la solution envisagée.

Aux États-Unis actuellement, sur la Côte ouest comme la Côte est, on ne se demande désormais plus «où» situer une installation de la sorte, mais «pourquoi». On pose la bonne question. Dans votre campagne de défense des accords de Kyoto face à un gouvernement fédéral qui les répudie, vous devrez maintenant vous demander : Pourquoi le GNL, pourquoi une poussée monstrueuse de la consommation de carburants fossiles, pourquoi plus de pollution et de GES, pourquoi un choix dangereux quant à ses risques et à leurs conséquences ? Pourquoi éviter une analyse coûts-bénéfices du choix technologique qu'est le GNL, comme on l'exigerait d'autres options énergétiques, comme toute autorité dite imputable a le devoir de faire ?

Tout aussi aberrant est le choix de sacrifier un site que j'ose qualifier de sacré, en bordure du St-Laurent, face à l'île d'Orléans. Tout peuple, toute collectivité a droit à ses lieux intouchables, où sont nés et ont vécu ses ancêtres, ses pères, ses grand-parents. Il faut même ajouter que de tels sites sont nécessaires à la santé psychique.

À Lévis, Rabaska signifie, en plus, le développement potentiel d'un pôle industriel lourd dans le secteur visé, lequel présente une richesse récréotouristique et écologique exceptionnelle pour une ceinture urbaine, située de surcroît à peu de distance de la capitale nationale et dans une ville verte exemplaire jusqu'ici. De toute évidence, les hauteurs de Lévis-Beaumont sont sacrificiables parce qu'il y réside des gens ordinaires, facilement déplaçables, peu pourvus de moyens et d'influence. Tout ce qu'ils ont pour se défendre, c'est leur attachement à leur qualité de vie et à leur paysage parmi les plus beaux au Québec, qui est aussi le nôtre à tous. Ils devraient se sacrifier comme on doit sacrifier les personnes âgées, nos parents, dans les méandres de notre système de foyers, comme on sacrifie une jeunesse sur le théâtre de guerres lointaines et douteuses, et remercier de grandes corporations pour les compensations monétaires obtenues.

En réalité, ce sont tous les Lévisiens et tous les Québécois qui se sacrifieraient pour un complexe gazier, et l'ensemble des riverains du fleuve, puisque tous les sites envisageables et envisagés déjà sont à risque, des deux côtés de ce fleuve qu'on prend désormais pour un parc industriel.

Bien sûr, invoquer la notion de zone sacrée est un anachronisme en cette période de l'économisme triomphant. J'espère encore que l'on pourra lire les discours des défenseurs de la proposition Rabaska comme tout à fait anachroniques, voire comme vides de sens. Le discours économique qui enrobe la proposition la présente comme apparemment inévitable, inscrite dans notre destinée et dans le Progrès. Toute économie (du grec «oïkos» et «nemein», prendre soin de la maison, gérer son chez-soi) est pourtant au service de l'humain et de son milieu. Les gens savent très bien (et certains gens d'affaires également) que tout n'est pas à vendre, encore moins à donner.

Les gens savent surtout que ceux qui portent leur voix ne le font pas par caprice ou par entêtement bête, mais parce qu'ils n'ont pas le choix de s'engager face à l'injustice. Les écouter n'est que justice et c'est le BAPE, avec ses qualités et ses défauts, qui est leur dernier recours. Que le simple citoyen puisse ainsi se faire entendre d'égal à égal avec les plus grands pouvoirs de ce monde semble d'ailleurs agacer et déranger. Pourtant, c'est tout ce qui nous reste de démocratie authentique.

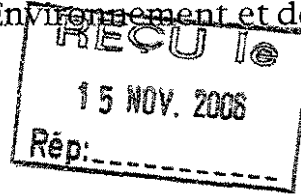
Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Blouin,
Membre de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL),
Lévis

Ste-Pétronille, Île d'Orléans, le lundi 13 novembre 2006

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Gouvernement du Québec.



Monsieur Claude Béchar, ministre,

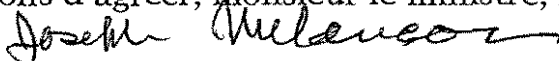
Nous, soussignés, Joseph Melançon, Yvonne Tschirky, Louis Duclos, et Sandrine Louchart, Martin Brandl et Mathias Brandl, citoyens de Ste-Pétronille, Île d'Orléans, vous demandons instamment que des audiences publiques soient tenues par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) sur le projet de port méthanier, à Lévis-Est, face à notre municipalité, à moins d'un kilomètre de nos rives.

Nous avons la conviction que ce port méthanier, que souhaite construire Rabaska, pour importer, stocker et transformer du gaz naturel liquéfié, menace notre Île, déclarée arrondissement historique, en 1970. De surcroît, le projet n'a pas reçu l'acceptation sociale de nos concitoyens.

Un tel port de transbordement, en effet, constitue un danger de par sa situation, ses activités, ses rejets nocifs, ses risques d'accidents graves et ses nuisances maritimes. Nous avons analysé longuement, depuis un an et demi, les tenants et aboutissants du projet et avons pris connaissance des études d'impact du consortium. Nous sommes parvenus à la conclusion que ce projet ne répond pas aux normes environnementales et sécuritaires de votre ministère. C'est pourquoi nous nous y opposons, fermement.

Nous voudrions, par conséquent, avoir la possibilité, monsieur le Ministre, de faire valoir nos arguments devant la commission du BAPE, en sollicitant des audiences publiques, prévues par la loi.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre requête, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.


Joseph Melançon,
Yvonne Tschirky,
Louis Duclos,

Le 14 Novembre 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Monsieur,

Par la présente nous vous demandons la tenue d'audiences publiques relativement au projet RABASKA – projet d'installation d'un port méthanier à la limite Est de la municipalité de Lévis, sur la rive sud du fleuve St-Laurent.

Attendu que l'étude d'impact réalisée sur le projet RABASKA ne répond actuellement pas à bon nombre de questions relativement à la sécurité des installations et opérations projetées vis-à-vis des propriétaires et résidents riverains;

Attendu que l'ensemble des installations projetées par le projet de terminal méthanier RABASKA seraient situées à moins de 2.5 kilomètres de notre résidence permanente située au

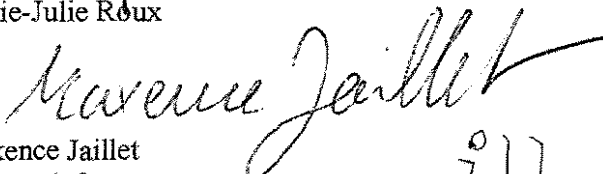
Attendu que plusieurs aspects du projet RABASKA contreviennent directement à la législation fédérale relativement à la protection de l'habitat des poissons et prévention de la pollution (Loi sur les Pêches);

Nous considérons que la tenue d'audiences publiques sur le projet de port méthanier RABASKA s'avère impérative afin de répondre plus adéquatement aux aspects sécuritaires et environnementaux de ce projet. Cet écrit en est donc une demande officielle.

Bien à vous,



Marie-Julie Roux



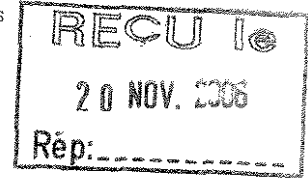
Maxence Jailliet



Elianta Jailliet

Lévis, le 17 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur le Ministre,

Objet: Demande d'audience publique - Projet Rabaska

Je suis un résident du district 14 de la ville de Lévis, district visé par l'implantation du projet Rabaska.

Les installations maritimes et terrestres proposées par les promoteurs de Rabaska, installations à caractère industriel, dénatureraient d'une façon permanente et irréversible le milieu unique et non perturbé que constituent les rives du St-Laurent entre Pointe-de-la-Martinière et Beaumont et le côté sud de l'île-d'Orléans, d'une part, et la vocation agricole du territoire convoité pour la partie terrestre du projet.

Par ailleurs, les besoins gaziers actuels et projetés, tels que prévus par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) ne justifient aucunement le doublement de l'approvisionnement gazier québécois, voire le triplement si l'on tient compte du projet Énergie Cacouna.

Enfin, ce projet va à l'encontre des politiques du Québec en ce qui regarde la lutte aux changements climatiques. Le Québec qui se veut le champion canadien de la lutte aux gaz à effets de serre agirait, en permettant la réalisation de ce projet, en totale incohérence puisqu'il favoriserait l'implantation d'équipements qui ont pour but ultime d'accroître la consommation de combustibles fossiles.

Je demande donc une audience publique afin que je puisse, entre autres:

- 1- obtenir des prévisions à jour sur la demande gazière au Québec compte tenu, notamment, de la restructuration en cours dans l'industrie des pâtes et papiers, un secteur de première importance pour sa consommation énergétique au Québec;

2- obtenir des précisions sur les conséquences économiques et énergétiques de la non réalisation du projet en titre et,

3- obtenir des explications sur la cohérence du projet avec les politiques québécoises de lutte aux changements climatiques.

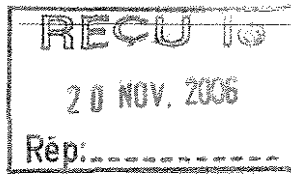
Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,



Denis L'Homme

Gisèle Lamoureux

botaniste-écologiste
coordonnatrice de Fleurbec



Lévis, 17 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard, ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le
Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur le ministre

À mon avis, vu l'importance des impacts du projet Rabaska, vu le tollé soulevé sur la place publique par ce projet, il importe qu'une audience publique ait lieu sur le sujet. Deux motifs principaux appuient ma demande.

- Afin que le public soit mieux informé sur les impacts du projet, il convient que des spécialistes autres que ceux retenus par le promoteur fassent état de leur perception des impacts et analysent publiquement l'étude d'impact réalisée par le promoteur.
- Afin que le public puisse exprimer librement son opinion, il convient d'instaurer une tribune où, espérons-le, ceux qui livreront leurs opinions seront à l'abri des poursuites judiciaires et des injonctions que l'horizon québécois voit poindre actuellement, lorsqu'il est question d'environnement. Mais sera-ce vraiment le cas au cours d'une audience du BAPE sur le projet Rabaska? Sinon instaurerez-vous, monsieur le ministre, les mesures nécessaires au respect de la liberté d'expression, au moins durant une telle audience?

Mon intérêt pour le milieu touché concerne plus particulièrement différents aspects rattachés à la flore, à la végétation, aux paysages

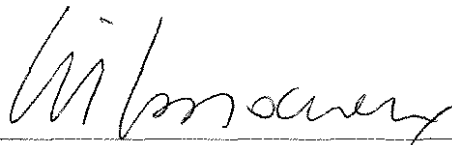
végétaux. La problématique qui touche ces aspects mérite d'être portée à l'attention du public et d'être mieux pris en considération que ne le fait l'étude d'impact du promoteur.

- Le terminal méthanier et le gazoduc touchent des **plantes menacées** ou **vulnérables** ou susceptibles d'être désignées comme telles. Mon intérêt dans ce dossier s'appuie sur le fait que je m'intéresse à ces espèces depuis 1979, alors que je fus initiatrice et responsable de la campagne pour la protection de l'ail des bois. Cette campagne compte parmi les événements qui amenèrent l'adoption de la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*. L'ail des bois fut, en 1995, la première plante désignée vulnérable en vertu de cette loi. Par ailleurs, je fus première présidente (de 1993 à 1996) et membre (1993 à 2002) du *Comité aviseur sur la flore menacée ou vulnérable*, qui conseille les gestionnaires de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* quant à la désignation d'espèces et aux moyens de protéger ces plantes et leurs habitats.
- Le terminal méthanier et le gazoduc traversent des **milieux humides**. Mon intérêt dans ce dossier s'appuie sur le fait que la conservation des milieux fragiles me préoccupe depuis longtemps. En 1995, je fus initiatrice et responsable de la campagne pour l'interdiction de la circulation motorisée dans les habitats fragiles (milieux humides: tourbières, marais, marécages, littoral, etc. et milieux secs: dunes, cordons littoraux et autres). J'ai réclamé et obtenu un règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules hors route en milieux fragiles (malheureusement imparfait et que votre ministère n'applique toujours pas). Je crois connaître assez bien les milieux humides, pour être l'auteur principal d'un livre de 400 pages, paru en 1987, *Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières*. Par ailleurs, j'ai aussi œuvré pour la protection des écosystèmes représentatifs ou exceptionnels, entre autres en acceptant des mandats des ministres de l'Environnement du Québec de faire partie de deux conseils consultatifs, celui sur les réserves écologiques (1985 à 1988), et celui de l'environnement (1986-1987).
- Le terminal méthanier et le gazoduc touchent des **plantes à croissance** lente (trilles, cardamines, sanguinaire et autres espèces pour la plupart forestières). Mon intérêt dans ce dossier s'appuie sur le fait que ces plantes hantent ma conscience et mon action depuis la campagne pour la protection de l'ail des bois, en 1979. Ces plantes, fort nombreuses dans les forêts du Québec, prennent 10, 15 ou 25 ans avant de fleurir et vivent centenaires ou bicentenaires. Les érablières en sont particulièrement riches. Mes actions pour la protection et le respect de ces plantes comprennent, entre autres, la réclamation d'une réglementation sur le prélèvement des plantes indigènes à des fins commerciales ainsi que la désignation, comme plantes vulnérables, d'espèces à croissance lente ou à propagation réduite; les dernières désignations d'espèces répondent partiellement à ces pressions. Dans la même lignée, s'inscrit en 1996, la fondation et la présidence de FloraQuebeca, vouée surtout à la protection de la flore et des paysages, la publication d'une étude de 80 pages sur l'impact du commerce horticole des plantes indigènes, et la publication de *Flore printanière* (576 pages), un guide d'identification de plantes forestières, dont plusieurs à croissance lente qui se trouvent sur le site du projet Rabaska.

À la lumière de ces faits, vous comprendrez, monsieur le ministre, mon intérêt pour le milieu touché par le projet Rabaska. Ce milieu compte des éléments déjà protégés par la loi. Le public doit en être informé et doit pouvoir discuter librement de la façon de gérer les éléments déjà protégés... et ceux qui devraient l'être. C'est pour toutes les raisons invoquées dans cette lettre, monsieur le ministre, que je demande la tenue d'une audience publique sur le *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes*.

Je demande, en même temps, que les botanistes et écologistes spécialistes des plantes menacées ou vulnérables et des milieux humides de votre ministère, soient invités à informer le public sur ces sujets au cours des séances d'une telle audience publique.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention que vous accorderez à mes demandes et vous prie d'accepter mes salutations respectueuses,



Gisèle Lamoureux
Docteure ès sciences
Membre de l'Ordre du Canada
et de l'Ordre national du Québec

Lévis, le 18 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Cabinet du ministre, Édifice Marie-Guyart,
675 Boulevard René-Lévesque Est,
30^{ème} étage,
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Objet : demande d'audiences publiques sur le projet Rabaska

Monsieur le ministre,

J'habite Lévis depuis plus de 10 ans. J'ai vraiment choisi d'y vivre après plusieurs mois de recherche, j'aime cet endroit près du fleuve où je vis, j'y suis profondément attachée et je le connais intimement. Ce secteur où j'habite se situe à environ 2 kilomètres du site déterminé par Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge pour y installer leur projet de terminal méthanier rabaska.

Pour moi, il est logique et naturel que les toutes premières personnes à s'impliquer pour protéger un territoire soit celles qui l'habitent et y sont attachées; il s'agit d'un phénomène qu'on constate à plusieurs endroits dans le monde et à un niveau infiniment plus tragique malheureusement; ceci ne relève pas du phénomène « *Pas dans ma cour* », mais plutôt d'un sentiment bien naturel et légitime que j'appellerais « *sens du devoir et de l'appartenance* », assorti d'une exigence d'être respecté. La communauté s'opposant à rabaska s'est élargie depuis et dépasse maintenant de loin le territoire directement menacé par cette installation industrielle; il en va de même pour les raisons de s'y opposer. Personnellement, dès le moment où j'ai pris connaissance de ce projet, j'en ai mesuré toute l'aberration. C'est aussi à ce même moment que j'ai réalisé que je me retrouvais face à une immense injustice qu'il était de ma responsabilité de combattre. Pour moi, cette injustice menace principalement l'être humain et son environnement.

Après un nombre incalculable d'heures passées à étudier ce projet et ses semblables sous toutes leurs facettes, ainsi que la « dimension » qui les entoure et tout autre sujet s'y rapportant de près ou de plus loin, je me sens de plus en plus en mesure d'affirmer que le projet rabaska mérite pleinement ce qualificatif d'ABERRANT. Aberrant et injuste pour des questions d'équité sociale, d'environnement, de pertinence de choix énergétique, de sécurité, de santé humaine, et oui, même de santé économique. Je demeure persuadée que les promoteurs n'ont pas la légitimité requise pour imposer leurs installations industrielles sur ce territoire habité et d'une valeur paysagère et patrimoniale reconnue. À l'instar de M. Thomas J. Mulcair, avocat, député et ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous ayant précédé, je crois sincèrement que, pour des raisons de justice sociale, de sécurité et pour des raisons légales, notre gouvernement aurait déjà dû, dans un geste responsable, informer les trois multinationales partenaires dans la société en commandite rabaska qu'ils devaient abandonner ce projet, épargnant ainsi aux citoyens québécois des dépenses de procédures injustifiées (ex : BAPE) et qui auraient été mieux investies ailleurs. Ce faisant, notre gouvernement aurait aussi mis un terme à une souffrance bien réelle, celle de centaines de familles et de personnes, directement impliquées ou non dans cette résistance active, et qui habitent présentement ce territoire en toute légitimité, eux. Je parle de ces gens de tous âges et de toutes conditions, à qui on VOLE LA VIE, et ce, depuis plus de deux années et demi maintenant, en toute impunité.

À défaut de voir ce geste responsable de la part de mon gouvernement, je demande donc que soient tenues des audiences publiques sur le projet rabaska. Je demande de plus que tout soit fait pour que ces audiences

se tiennent dans un climat serein, dans le respect le plus total de la démocratie, donc dans le respect du pouvoir qu'a chaque citoyen d'exercer son droit de parole et de questionnement.

Pour terminer, Monsieur le ministre, j'aimerais attirer votre attention, sur le fait que ces audiences (dont les modalités sont déjà décidées) doivent se tenir à un moment de l'année fort peu propice à ce genre d'activité, soit de part et d'autre du temps des Fêtes et très rapprochées de celui-ci : il semble pourtant que les activités du BAPE, un processus de CONSULTATION PUBLIQUE, se tiennent généralement à des périodes facilitant plutôt la PARTICIPATION DE LA POPULATION, ce qui n'est de toute évidence pas le cas ici. Faut-il y voir une autre forme d'injustice, s'ajoutant aux autres déjà précitées ? J'aimerais tellement penser que non...

Je vous remercie de votre attention,

Lise Thibault,

P.S. :

Demande de la présence d'experts pour la période de questions lors des audiences

Certaines affirmation du promoteur portant à questionnement, j'aimerais faire, par la présente, la demande d'experts suivante :

- 1- En ce qui concerne le climat et les vents en particulier, la présence d'un météorologue est nécessaire pour apporter un éclairage sur certaines données avancées dans l'étude d'impact du promoteur
- 2- En ce qui concerne les installations électriques ainsi que la proximité du projet par rapport aux installations d'Hydro-Québec, la présence d'un spécialiste provenant d'Hydro-Québec (ingénieur en électricité) s'avère aussi nécessaire.

Merci,

Lise Thibault

**L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS
(APPEL)**

Lévis, le 19 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du Ministre
Édifce Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est,
30^{ème} étage,
Québec (Québec)
G1R 5V7

sujet : demande d'audiences publiques pour le projet Rabaska.

Monsieur le Ministre,

L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL) regroupe plusieurs citoyens de différents quartiers de la ville de Lévis et a pour objectif la protection de l'environnement humain, social et naturel de notre ville. Par conséquent notre association s'oppose à l'implantation d'un terminal méthanier dans ce triangle reliant Lévis, Beaumont et l'Île d'Orléans, et milite depuis plusieurs mois en ce sens.

Notre association désire par la présente faire une demande pour que des audiences publiques sur l'environnement soient tenues en regard du projet rabaska.

Nous sommes de simples citoyens, des citoyens informés et alarmés par l'ampleur des sujets d'opposition à l'implantation d'un terminal d'importation massive de gaz naturel à Lévis. Le sérieux des doutes soulevés et la compétence des gens qui les soulèvent justifient amplement cette inquiétude de notre part.

Nous sommes par surcroît très inquiets, à la lecture des rapports des différents ministères consultés, du nombre important de questions toujours sans réponse satisfaisante de la part du promoteur, ce qui laisse planer un doute sur la transparence de celui-ci.

Protection de l'environnement humain.

En matière de santé publique, nos inquiétudes sont nombreuses. Parmi celles-ci :

1. Rejet des particules fines et gaz à effet de serre.
Quels sont les impacts réels de ces émissions sur la santé publique de la population locale ?

L'utilisation du logiciel AQBAT, récemment acquis par l'Institut national de Santé publique de Montréal, nous permettrait une étude en profondeur et nous apparaît essentielle pour une meilleure compréhension de plusieurs aspects de ce problème.

2. Impacts psychosociaux.

Malgré une demande spécifique en ce sens de l'ACEE et malgré ses propres engagements à le faire, le promoteur refuse systématiquement de rencontrer la population concernée. Malgré une demande d'enquête psychosociale de la part de la Santé publique pour cerner les impacts sur la vie des gens concernés, le promoteur refuse de consulter celle-ci et s'engage plutôt à assurer un suivi seulement APRÈS l'implantation du terminal. Cette attitude est inquiétante car elle témoigne du désintéressement du promoteur envers la population concernée.

Une étude psychosociale indépendante doit être faite dans le secteur concerné avant l'acceptation de ce projet.

3. Luminosité et impact sonore.

La construction étalée sur trois ans et l'opération du terminal engendreront une modification à la hausse *considérable* des impacts sonores et de la luminosité. Quels sont les répercussions prévisibles de ces hausses sur la santé de la population concernée ? Est-il exact qu'une exposition prolongée à certains dépassements se traduit par une augmentation des problèmes de santé, notamment au niveau cardio-vasculaire ? L'impact sonore varie-t-il en présence d'une surface aqueuse ?

L'expertise reconnue du Dr. Pierre Deshaies, du département de Santé publique de Québec, doit être entendue.

4. La norme du 5kw/m².

Lorsque questionné par les experts ministériels au sujet des incertitudes entourant les études utilisées par le promoteur pour appuyer la norme du 5kw/m², celui-ci se fait plutôt évasif. La présence de résidences à proximité des zones de protection du promoteur doit préoccuper quiconque se déclare responsable de la sécurité publique.

Nous demandons que cet aspect soit étudié par au moins un ingénieur compétent et indépendant.

Protection de l'environnement social.

1. Nous craignons que l'arrivée d'un terminal méthanier ouvre la porte à la transformation progressive du secteur visé d'une zone verte et résidentielle qu'il est actuellement, dans les faits et dans l'esprit des résidents, en une zone grise industrielle, provoquant l'exode de la population résidente. Quelle garantie peut-on offrir que le terminal méthanier ne sera pas le premier d'une série d'industries qui voudront s'implanter dans ce secteur plutôt que dans les parcs industriels déjà prévus à cet effet dans notre ville ?

2. Nous craignons que la perte de territoire agricole engendrée par l'implantation du terminal aille un effet domino sur les terres agricoles avoisinantes et diminuent encore une fois un secteur agricole affaibli constamment. Comment pouvons-nous prétendre respecter les urgences actuelles de l'UPA et de la CPTAQ sur la protection de ce qu'il reste de terres agricoles au Québec et permettre l'implantation de ce terminal ?

Il faut entendre les représentants de ces organismes sur la situation précaire du territoire agricole au Québec et sur leur plan de protection.

Protection de l'environnement nature!

1. Le secteur visé est une bordure fluviale encore intacte et située à l'entrée est de la capitale nationale. C'est aussi un des plus beaux et des plus représentatifs de la région. Situé en face de l'Île d'Orléans, il fait partie intégrante de celle-ci à titre de décor visuel contemplé quotidiennement par ses résidents et visiteurs. De plus, le village de Beaumont est classé parmi les plus beaux villages du Québec. L'étude sur le tourisme présentée par le promoteur fait abstraction de ces vérités. Au contraire, afin de tenter de prouver le peu d'effets négatifs du projet sur le tourisme du grand secteur Chaudières-Appalaches, cette étude affirme qu'on y retrouve que très peu de points d'intérêt. Cette attitude est humiliante et méprisante pour un si bel environnement et sa population.

Nous demandons la présentation de l'étude indépendante réalisée par l'INART (Jacques Demers et al.) et présentée à l'ACEE au printemps dernier.

2. En Europe, principalement en France et en Angleterre, on a instauré la notion de « norme morale maximale » en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Cette norme morale est de 0,6 tonne par habitant par année. Rabaska à lui seul, en émettra près du double pour les habitants de Lévis.

Comment peut-on encore tolérer un tel abus, alors que la communauté scientifique internationale ne cesse de nous alerter sur la menace des changements climatiques, et alors que pas une semaine ne se passe sans l'annonce d'une nouvelle menace environnementale ?

Les intérêts financiers immédiats d'un petit groupe doivent-ils passer avant le bien-être de la communauté provinciale, nationale et mondiale ? Cette époque n'est elle pas révolue ?

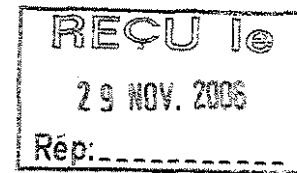
Enfin, dans le contexte actuel, de contraintes imposées à la libre expression des groupes ou individus opposés à ce projet, nous demandons la présence de Me. Jean Baril, avocat.

Au nom du DÉVELOPPEMENT DURABLE, lequel s'appuie « *sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* » (1), au nom du DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN, désormais enchâssé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis vous demande, monsieur le ministre, de tenir des audiences publiques dans le but de tenter de faire ressortir toute la vérité sur les implications du projet rabaska pour les citoyens des générations actuelles et futures.

L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL), par

Jacques Levasseur m.d.

(1) : Loi sur le développement durable, gouvernement du Québec, avril 2006



**L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS
(APPEL)**

Lévis le 24 novembre 2006

M. Claude Béchard,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Cabinet du Ministre,
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque,
30^{ème} étage,
Québec
G1R 5V7

Re : addendum à notre demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

En addendum à la demande d'audiences publiques pour le projet Rabaska que notre association vous faisait parvenir dernièrement, voici une liste des experts que nous aimerions interroger .

-dans le dossier de l'acceptation sociale :

Mme. Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis.

-dans le dossier des affaires autochtones :

un représentant de la Première nation Maléates de Viger, le grand chef M. Jean Genest ou son représentant légitime.

-dans le dossier du développement durable :

M. Thomas Mulcair, député de Chomedey.

-dans le dossier sur l'impact de la luminosité :

M. Michel A. Duguay du Centre d'optique et photonique de l'Université Laval.

-dans le dossier des installations électriques :

un ingénieur en électricité de l'Hydro-Québec .

-dans le dossier de la météorologie et des vents :

un météorologue.

-dans le dossier de la sécurité publique :

Claude A Ferland, conseiller en sécurité civile. Direction régionale de la Capitale nationale de la Chaudière Appalaches et du Nunavik - Ministère de la Sécurité publique

-dans le dossier du développement régional :

Pierre Baril, Direction générale de la Chaudière Appalaches.

-dans le dossier de la santé publique :

Pierre Lainesse, M.Sc.Env. conseiller en hygiène du milieu - Direction de la protection de la santé publique Chaudière Appalaches (il pourrait nous conseiller sur la pertinence de la présence de ses collaborateurs) collaborateurs à la rédaction de l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact.

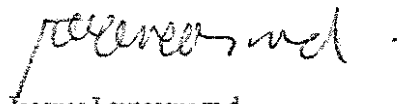
-dans le dossier sécurité maritime :
un représentant de la Garde côtière.

-dans le dossier des émissions de gaz à effet de serre :
M. Steven Guilbeault de Greenpeace.

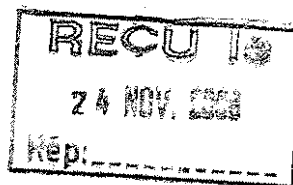
Espérant le tout conforme,

Bien sincèrement,

L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis
(APPEL)
par



Jacques Levasseur m.d.
Président



19 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur

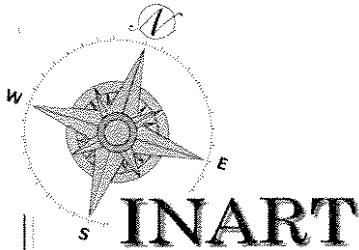
Je vous écris pour vous faire part de l'intérêt que je porte à la tenue d'audience publique pour le projet de port méthanier à Lévis, nommé Rabaska.

L'Île d'Orléans et la grande région de Québec profitent largement de la venue des bateaux de croisières de mai à octobre, avec des millions de dollars en retombé et plus de 1200 emplois directs et indirects.

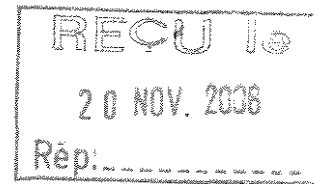
Personnellement, j'ai plusieurs inquiétudes face à la coexistence de cette industrie touristique appréciée dans la région et l'industrie de transport de méthane. Est-ce que les méthaniers peuvent causer des retards aux croisiéristes ? Est-ce que les croisiéristes sont intéressés à rencontrer un méthanier dans un chenal peu profond et peu large ? Y a-t-il d'autres exemples dans le monde où des méthaniers peuvent rencontrer des bateaux de croisières dans un fleuve étroit et peu profond bordé de résidences patrimoniales ?

J'espère que vous pourrez agréer à ma demande et je vous en remercie à l'avance.


Patrick Plante



Institut nord-américain de
recherche en tourisme inc.



Monsieur Claude Béchar, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du projet Rabaska, l'Institut nord-américain de recherche en tourisme a réalisé une étude portant sur le paysage touristique et historique de la région et du secteur concerné. Le résultat de notre travail, croyons-nous, apporte un éclairage particulier sur l'impact du projet.

À cet égard, nous demandons que des audiences publiques soient tenues où nous souhaitons déposer un mémoire et faire valoir nos préoccupations.

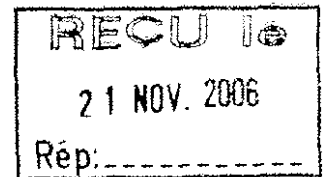
Cette démarche se veut constructive tout en permettant de préserver l'industrie touristique, moteur économique majeur de la région de la Capitale nationale (4,8 milliards de recettes en 2005).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jacques Demers
Président.



Le 20 novembre 2006



Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Rabaska - Requête pour la tenue d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

La présente est pour solliciter la tenue d'audiences publiques concernant le projet cité en objet.

Beaucoup de choses se sont dites et écrites à l'égard de l'implantation d'un terminal méthanier à Lévis. Nous croyons cependant, en toute démocratie, que le public a le droit de bénéficier des informations non seulement des opposants, mais également de la part de ceux et celles qui considèrent que Rabaska peut représenter une valeur ajoutée significative non seulement pour l'économie de Lévis, mais aussi pour toute la région de la Capitale Nationale.

À notre humble avis, la tenue d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement représente le processus le plus équitable pour toutes les parties en cause. Qui plus est, l'avis d'experts saura jeter un éclairage tout à fait neutre sur les tenants et aboutissants de ce projet.

Confiants que vous saurez donner la suite souhaitée au contenu de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, nos distinguées salutations.

Isabelle Tremblay
Présidente
Mouvement populaire "À Bon Port"

Reçu le 06-11-21 [Signature]

MICHEL LESSARD, Ph. D.
HISTORIEN

Lévis, le 21 novembre 2006.

Monsieur Claude Béchar,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Hôtel du Gouvernement, Québec (Québec)

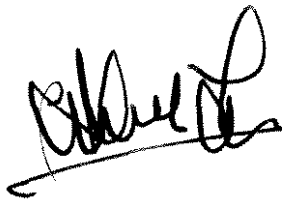
Re : Projet de décharge gazière à Lévis sous l'étiquette Rabaska.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je viens vous demander de tenir des audiences publiques, dans le cadre des travaux du BAPE, concernant le projet de décharge gazière, à l'est de Lévis, mené par l'entreprise privée, Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge. Je présenterai un mémoire.

À la phase des questions au promoteur et aux différents intervenants, j'aimerais pouvoir interroger la Ministre de la Culture et des Communications, le Président de la Commission des biens culturels, le Directeur du Port de Québec et le Président de l'Association des Pilotes du Saint-Laurent.

Veillez accepter, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Michel Lessard,
Historien

573 rue de la Falaise,

c.c. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Lévis, le 21 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar

Ministre

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est

30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

par courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audience
Projet d'implantation d'un port méthanier à Lévis - RABASKA**

Monsieur le ministre,

Tel que prévu par les règlements régissant le Bureau d'Audience Publique en Environnement (BAPE), je vous demande de tenir une audience publique dans le cadre de ce dossier.

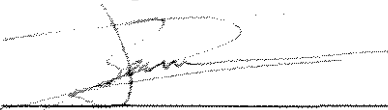
Comme vous le savez ce projet suscite beaucoup de passion dans la ville de Lévis. Je crois essentiel que le BAPE se penche sur tout les aspects qui sont de son ressort afin d'écouter les opinions des divers intervenants et experts, et ce, dans un contexte neutre et professionnel et ainsi être en mesure de produire un rapport qui fera le point sur les impacts réels de ce projet.

Les aspects suivants me tiennent à cœur et je veux pouvoir les aborder: la sécurité des installations, la gestion des débris de construction, l'utilisation du mercaptan, le drainage du site et la gestion des eaux en générale.

Il est important que le BAPE soit mandaté dans ce dossier afin qu'au-delà des passions nous recevions l'information.

En espérant vous avoir fourni l'ensemble de l'information requise. N'hésitez pas à communiquer avec moi en tout temps pour toute information additionnelle que vous jugerez utile de connaître.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Denis Bernier

Résidant de Lévis

CC : Josée Primeau, BAPE (josee.primeau@bape.gouv.qc.ca)

Beaumont, 21 novembre 2006.

Cabinet du Ministre,
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyard
675, Boulevard René Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Demande d'audiences publiques Projet Rabaska

M. le Ministre,

La construction d'un terminal méthanier aux limites est de Lévis, proposée par Rabaska, est un projet d'industrie lourde de grand gabarit qui manipulera près de 10 millions de mètres cube d'un produit dangereux, le gaz naturel liquéfié. Rabaska projette cette implantation dans un secteur dont le zonage agricole et résidentiel ne permet pas ce genre d'usage.

La coalition Rabat-joie est un regroupement de citoyens de Lévis et de Beaumont qui ont comme intérêt commun la préservation de leur intégrité personnelle, de l'intégrité de leurs biens, et de l'intégrité de leur environnement. Selon la majorité des scientifiques qui étudient spécifiquement les comportements du GNL, Rabaska mettrait en péril, la sécurité, donc l'intégrité, de plusieurs centaines de citoyens.

La coalition est d'avis qu'au plan environnemental, Rabaska n'a pas sa place dans le secteur où elle veut construire son terminal et qu'elle contrevient actuellement aux règlements de zonage de la ville de Lévis. De ce fait et du fait qu'elle s'apprête à contrevir également au règlement 523 de la Ville de Beaumont, Rabaska n'a pas et ne peut obtenir les certificats de conformité aux règlements municipaux, ce dont elle a besoin pour demander son certificat d'autorisation.

À la fin 2004, Rabaska a fait preuve d'arrogance face à la population en faisant fi d'un référendum où les citoyens de Beaumont se sont prononcés à 72.6% contre l'implantation du terminal méthanier. Rabaska a alors déplacé son projet de quelques mètres de la limite de Beaumont tout en continuant de faire porter aux mêmes familles de Beaumont et de Lévis toutes les conséquences environnementales de ce projet. Le promoteur a bafoué la démocratie, qui fait de l'occident ce qu'elle est, en ne respectant pas le vote populaire du

5 décembre 2004 où une proportion extraordinaire de plus de 70% des citoyens se sont rendus aux urnes.

La coalition Rabat-joie considère que Rabaska ne devrait pas être aujourd'hui en période de préparation et de consultation au BAPE; les citoyens croient que les multinationales se doivent tout comme eux de respecter, non seulement la démocratie, mais aussi les lois et règlements, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux.

De plus la coalition est d'avis que Rabaska ne rencontre en rien les principes de développement durable établis dans le cadre d'une loi au Québec. La réalisation et la réussite de tels projets dans une société démocratique et encore davantage dans le cadre d'un développement durable nécessitent la prise en compte de l'opinion et des préoccupations des citoyens du milieu.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la Coalition Rabat-joie demande la tenue d'audiences publiques de sorte que les Commissaires, dans le cadre des valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence de leur code d'éthique et de déontologie, fassent toute la lumière sur ce projet et, comme leur mandat le leur demande, éclaire la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

Pour terminer, la coalition Rabat-joie vous demande, M. le ministre, de nommer les experts suivants dans le but de contribuer à apporter, de la façon la plus impartiale possible, des réponses claires et complètes face aux multiples questions qui seront soulevées lors des périodes de questions des audiences publiques.

Nous désirons que soient présents aux audiences :

M. Claude-A. Ferland, conseiller en sécurité civile, Direction de la sécurité civile
Capitale nationale et Chaudière-Appalaches

M. Luc Crépault, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique

M. Ronald Richard, Direction du gaz et du pétrole, ministère des ressources naturelles et conseiller. Dossiers pétroliers et gaziers, ONÉ

M. Michel Labrie ing., ministère des transports

Des représentants de Santé publique de la Capitale

Des représentants de Santé publique de Chaudière-Appalaches

Un représentant d'Hydro-Québec en ce qui regarde la sécurité face aux installations d'Hydro-Québec

M. Vital Gauvin ing., Direction des politiques de l'air, Service de la qualité atmosphérique, MDDEP

M. Mario Dessureault, ing, Direction des politiques de l'air, Service de la qualité atmosphérique, MDDEP, pour traiter des impacts sonores

M. Pierre Brochu, toxicologue, Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises, MDDEP

M. Jean-François Cartier, Bureau des contaminants, Santé Canada

M. Daniel Morin, inspecteur régional région du Québec, Sûreté des transports et préparatifs d'urgence, transport Canada

M. Michel Bélanger, avocat, Centre québécois du droit de l'environnement

La coalition Rabat-joie,

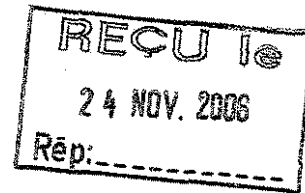
Yves St-Laurent
Porte-parole.

ERICK LAMBERT

Lévis le 21 novembre 2006

Monsieur Claude Béchard
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143



Objet: demande d'audience publique: Projet Rabaska

Monsieur le ministre,

Bien que je considère que l'étude d'impact du groupe Rabaska ne soit pas recevable pour de nombreuses raisons et étant donné le fait que monsieur le ministre du développement durable en ait jugé autrement, je demande, par la présente la tenue d'une audience publique sur le projet Rabaska, de manière à pouvoir faire entendre mes motifs d'oppositions à ce projet.

En cas de réalisation du projet, notre résidence se trouverait coincée entre la jetée et les réservoirs prévus par Rabaska.

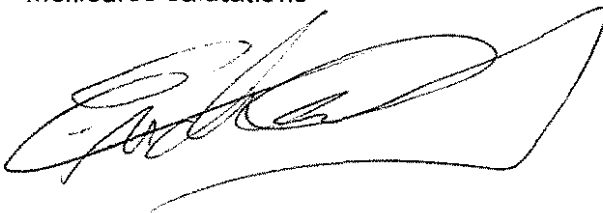
Mes principaux intérêts sont:

- Le caractère unique et patrimoniale et culturel de l'île d'Orléans
- La sauvegarde de notre milieu de vie
- La préservation du patrimoine individuel et collectif
- La sécurité
- Le respect de la population
- Les impacts sur le tourisme
- Les risques pour santé,
- Les impacts psychosociaux
- La pollution lumineuse
- La pollution sonore
- Les impacts sur l'environnement et le réchauffement climatique incluant l'émission de gaz à effet de serre.
- Les impacts sur la faune maritime et terrestre
- L'émission de particules fines nuisible pour le système respiratoire

Les impacts sur le fleuve St-Laurent
Le développement durable
Les impacts visuels
Les contraintes à la collectivité
Les risques d'attaque terroriste
Les conséquences sur les écoles et nos enfants
Le stress
L'opposition de la population concernée
Les pressions du promoteur pour imposer son projet
Le respect des règlements en vigueur (ex, Beaumont)
Le respect du zonage en vigueur
Le départ du ministre Mulcair
La classification européenne SEVESCO pour les industries représentant un risque industriel majeur
La proximité de 3 lignes d'Hydro-Québec de 735 000 Volts chacune
Les vents importants dans la région
Les conditions hivernales difficiles
L'abaissement de la nappe phréatique
Les inconvénients reliés à la phase de construction
Les impacts sur le tourisme
Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone durant les activités de dynamitage
L'agriculture
Le contrat social entre une municipalité et ses résidents
Le protocole de Kyoto

Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à ma requête.

Meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erick Lambert', with a long horizontal flourish extending to the right.

M. Erick Lambert

Lévis, le 24 novembre 2006.

Monsieur Claude Béchard
Cabinet du ministre du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique concernant le projet Rabaska

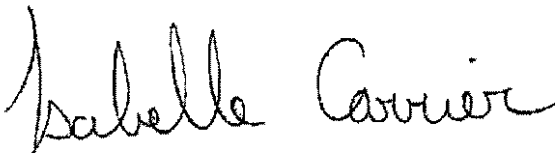
Bonjour,

La présente a pour but de faire une demande d'audience publique concernant le projet de terminal méthanier Rabaska à Lévis.

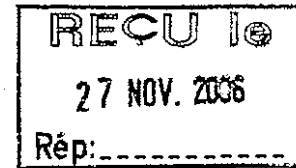
En tant que résidente du secteur-est de Lévis, en tant que mère de famille, en tant que personne soucieuse de l'environnement pour le bien des générations futures, le projet Rabaska soulève chez moi plusieurs préoccupations importantes.

Je désire donc pouvoir me prononcer sur le projet et ce sur les aspects suivants et avoir des réponses claires: sécurité des résidents, sécurité entourant le site en relation avec les activités humaines, navigation de plaisance, pollution atmosphérique, protection du patrimoine et des paysages et acceptabilité sociale.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente,



Isabelle Carrier



Québec, le 23 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre
MDDEP
Édifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques – Projet Rabaska

Monsieur,

Par la présente, les Amis de la Terre de Québec demandent qu'une audience de la Commission conjointe BAPE-ACÉE soit tenue dans le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis. De nombreuses réponses données par le promoteur sont insatisfaisantes et méritent d'être plus détaillées. De plus, nous souhaitons poser des questions à différents responsables et experts qui oeuvrent au sein de ministères et/ou d'agences gouvernementales. Bref, nous souhaitons en connaître davantage quant aux conséquences que le projet pourrait avoir sur la lutte aux GES et aux changements climatiques.

Justification énergétique du projet

Le promoteur souligne que son projet vise à combler les besoins du Québec et de l'Est ontarien en gaz naturel. Cependant, 79% des émissions de GES produites par le GNL de Rabaska seront générées aux Etats-Unis. Nous aimerions savoir pourquoi une large part des émissions sera produite aux Etats-Unis alors que le projet est sensé répondre aux besoins du Québec et de l'Ontario?

Le promoteur a fourni très peu d'alternatives « vertes » à son projet et a sous-estimé les différents scénarios de remplacement à son projet. D'une part, nous voulons savoir si le besoin d'ajouter une nouvelle source de gaz naturel est bien réel. D'autre part, nous voulons connaître quelles sont les alternatives au projet. Plus particulièrement, nous voulons savoir quelle est l'équivalence en termes d'investissements et de production de GES entre des projets « verts » - soit l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie et le solaire – et des projets associés à l'industrie du gaz naturel.

En ce qui concerne le prix du gaz naturel, le promoteur nous promet une baisse de prix de 5%. Est-ce qu'il s'agit d'une baisse relative ou absolue? Actuellement, le marché de l'énergie connaît une forte croissance au niveau des prix. Comment le promoteur peut prévoir le prix du gaz naturel dans un horizon de cinq à dix ans alors que la plupart des économistes ont de la difficulté à savoir quel sera le prix au terme d'une année? Il faut le rappeler, le gaz est l'objet d'une forte demande, ce qui incite de nombreux spéculateurs à miser sur ce marché. À cet égard, l'évaluation annuelle du prix des combustibles fossiles faite par *Energy and Environmental Analysis Inc.* contenait quelques erreurs importantes.

Kyoto et les changements climatiques

Nous voulons savoir le nombre total de GES produit par le terminal et ses installations connexes dans son cycle de vie. Nous aimerions avoir davantage de précisions en ce qui concerne les émissions produites par le projet en amont de la chaîne de production. Nous aimerions avoir davantage de précisions en ce qui concerne la substitution du charbon et du mazout par le gaz naturel. Premièrement, le Québec, comparativement à d'autres régions de l'Amérique du Nord, a très peu recours à ces énergies. Deuxièmement, nous aimerions que le promoteur nous fournisse des scénarios vérifiables, par exemple des plans de fermeture de centrale ou des contrats. À cet égard, une diminution de GES doit être vue en termes relatifs et non absolus puisque le gaz naturel génère une quantité non négligeable de méthane.

Le promoteur attribue une partie de ses émissions à la production d'électricité. Cependant, il omet de faire une évaluation des impacts cumulatifs de son projet sur la production de GES. Est-ce que Rabaska pourrait favoriser le développement de la filière thermique au Québec, par exemple le développement de centrale de cogénération?

Un autre aspect du projet soulève de nombreuses questions. Qu'advient-il du gaz naturel produit en Alberta qui est actuellement destiné au marché québécois? Selon nous, ce gaz pourrait servir à assurer la croissance de l'industrie des sables bitumineux. Si tel est le cas, quelle sera la conséquence de cette situation sur la production et les émissions de GES?

Pour terminer, le nouveau plan d'action 2006-2012 du Québec pour lutter contre les GES prévoit une série de mesures pour réduire les émissions. Le Gouvernement du Québec prévoit investir de l'argent pour chaque tonne réduite de GES. Si le projet va de l'avant,

quel sera le coût des émissions produites par Rabaska et ses clients pour le gouvernement, les citoyens et citoyennes du Québec?

En général, nous voulons savoir de quelle façon ce projet cadre avec le concept original du développement durable? Nous voulons savoir si ce projet est acceptable sur le plan social, environnemental et économique. Ici, on veut savoir s'il s'agit d'une alternative viable à moyen et long terme.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations écologiques.



Patrick Bacon
Responsable du dossier pour les ATQ
Les Amis de la Terre de Québec
870, de Salaberry, local 210
Québec (Québec) G1R 2T9
(418) 524-2744
atquebec@clic.net

méthanier qui semble plutôt destiné à répondre aux besoins des États-Unis et qui augmentera notre production de gaz à effet de serre, à l'encontre des objectifs de Kyoto et à l'heure du virage aux "énergies vertes".

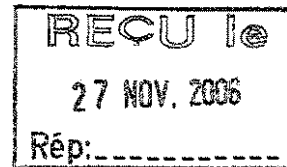
d) la défiguration d'une zone de première qualité du point de vue culturel, patrimonial et touristique: la région fluviale Québec-Lévis-Ile d'Orléans-Côte Sud.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Claude Dupuis". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J'.

Jean-Claude Dupuis, Ph.D.
Porte-parole de l'École Sainte-Famille
pour le dossier Rabaska

Lévis, le 24 novembre 2006



Monsieur Claude Béchard
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet: demande d'audience publique: Projet Rabaska

Monsieur le ministre,

Bien que je considère que l'étude d'impact du groupe Rabaska ne soit pas recevable pour de nombreuses raisons et étant donné le fait que monsieur le ministre du développement durable en ait jugé autrement, je demande, par la présente la tenue d'une audience publique sur le projet Rabaska, de manière à pouvoir faire entendre mes motifs d'oppositions à ce projet.

Les familles Lachance habitent l'île d'Orléans et la région de Lévis depuis des générations. Mon père était un ancien combattant et c'est en compensation pour des blessures subies dans les Forces armées canadienne qu'il a eu accès à un terrain adjacent au Fort de la Martinière grâce à la LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS. Le Fort de la Martinière à Lévis avait un rôle semblable à celui de la Citadelle de Québec.

Notre famille a eu la chance de vivre dans un environnement sain, avec une magnifique vue sur le fleuve, en harmonie avec la nature et entourée de terres agricoles protégées pour nous et les générations futures par la **LOI DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC**. La mission de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) est la suivante;

« Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. »

Dans l'ensemble du Québec, il ne reste que 4 % du territoire des MRC en zone agricole.

En conséquence, je m'oppose à tout changement du zonage agricole actuel à Lévis pour favoriser l'industrie gazière de Rabaska.

LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION À LA POPULATION ou une population obligée de faire confiance et **ACTE DE FOI AU PROMOTEUR** sans connaître les pires conséquences possibles d'un accident?

- Le 21 mars 2006, monsieur Claude A Ferland, conseiller en sécurité civile pour le Ministère de la sécurité publique demandait : *« Le promoteur peut-il déposer un scénario normalisé pour chacune des composantes du projet afin de montrer les pires conséquences possibles d'un accident sans tenir compte des mesures de mitigation active? »*

- Le 22 juin 2006, monsieur Michel Labrie, ing. au Ministère des Transport du Québec, Direction de la Chaudière Appalaches, notait : « La question de l'analyse des risques technologiques est abordée sous plusieurs aspects, notamment celui des risques associés au terrorisme (QC-129). Bien que le promoteur ait considéré cette éventualité en complément de l'étude d'impact, celui-ci semble se soustraire au *principe de précaution* qui devrait guider la détermination des « zones d'exclusion » de façon à minimiser les conséquences potentielles sur la santé et la sûreté du public. En effet, dans le contexte présent d'incertitude scientifique entourant la **norme américaine NFPA 59 A** et devant la **controverse actuelle qui persiste au Congrès américain quant aux distances minimales requises pour l'implantation de telles installations en zone habitée**, nous croyons que des informations additionnelles devraient être présentées dans le cadre de la procédure d'audiences publiques sur l'environnement ».

Mon intérêt n'est pas de savoir si je veux être dans une zone de brûlure ou de décès en 30 ou 40 secondes – mon intérêt est de savoir - en cas d'accident - à quelle distance je dois me trouver pour **ÊTRE EN ZONE DE SÉCURITÉ** - sur mon terrain - et ne subir aucune brûlure?

Est-ce que le **besoin** en gaz naturel de la Ville de Lévis ou même du Québec justifie d'accepter pour nous et nos enfants les « retombées » des émissions des GES pour 35 à 50 ans - surtout dans le contexte de changements climatiques que nous connaissons?

Nos « racines » et notre attachement à notre milieu de vie sont profonds et le stress est énorme face à la **transformation imposée de la vocation de notre secteur** et du bris du contrat social que nous pensions avoir avec la Ville de Lévis. Madame la mairesse ainsi que les autorités de la Ville de Lévis ont déjà signé deux protocoles AVEC RABASKA. Je souhaite, pour nous résidents et pour les générations futures, que ces mêmes autorités n'aient jamais à porter l'odieux de devoir signer un PROTOCOLE POUR PRÉPARER L'EXODE DE SES CITOYENS!

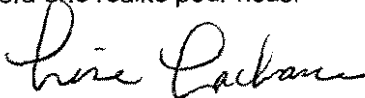
Je me permets de vous citer l'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair :

« Lorsqu'on compare le site avec ce qui peut exister par exemple proche d'une ville comme Boston et ce que ça exige comme sécurité, ce serait extrêmement troublant et pour la navigation commerciale et pour les plaisanciers sur le fleuve de le faire à cet endroit ¹ »

Thomas Mulcair, Radio-Canada, 29 mars 2006

Je me demande pourquoi la sécurité des gens de Québec serait-elle moins importante que la sécurité des gens de Boston?

Je vous remercie de votre attention et j'espère que le DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN sera une réalité pour nous.



Lise Lachance

¹ Thomas Mulcair s'oppose au projet - RADIO-CANADA, le mercredi 29 mars 2006
http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair_rabaska.shtml

PERSONNES DONT J'APPRÉCIERAI LA PRÉSENCE

- Ministre de l'Agriculture du Québec
- Responsable de la CPTAQ

VISITE DU SITE

- Tel que demandé, nous apprécierions une visite du site, selon les points de vue des résidents

DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE :

Le projet Rabaska comprendrait;

- une jetée dans le fleuve St-Laurent,
- 2 gazoducs de GNL,
- une route d'accès,
- des tours d'Hydro-Québec,
- une usine,
- des réservoirs,
- un gazoduc de gaz naturel à haute pression ceinturant la ville de Lévis

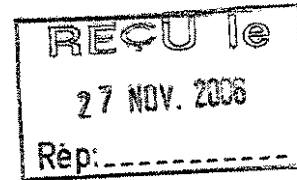
Le temps accordé pour analyser tous ces projets est le même que celui accordé pour analyser un seul projet. Exemple ex.; gazoduc de Bécancour. Nous apprécierions avoir tout le temps nécessaire pour faire le tour de tous ces projets

228 *Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka. (1000 Ko)*
- rapport d'enquête et d'audience publique, 13 juillet 2006.
Consulter la documentation

192 *Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Bécancour (1542 Ko)*
- rapport d'enquête et d'audience publique
Consulter la documentation

223 *Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. (3215 Ko)*
- rapport d'enquête et de médiation, 17 février 2006.
Consulter la documentation

Cabinet du ministre
MDDEP
Édifce Marie-Guyard
675, Boulevard René Lévesques est, 30 ième étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Demande d'audiences publiques
Projet Rabaska

M. le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques afin que la population locale, régionale et nationale, de même que toutes les personnes compétentes requises pour juger de la pertinence d'implanter un terminal méthanier, dans l'est de Lévis, puissent se faire entendre sur ce controversé projet.

Pour ma part, je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons dont voici les principales, énumérées par ordre prioritaire :

- La sécurité des populations environnantes;
- Les impacts sur l'environnement;
- L'aménagement du territoire VS sa dégradation inévitable;
- La justification de ce projet;
- Les impacts sur le tourisme.

De plus, il me semble évident que l'interprétation de l'épineuse, pour ne pas dire « nébuleuse » question du ZONAGE et de l'affectation industrialo-portuaire, sur laquelle s'appuie le promoteur pour permettre l'implantation de son projet, n'est pas claire et nécessite une authentification légale par les autorités reconnues, c'est à dire les tribunaux.

En espérant que le processus d'audiences publiques puissent clarifier toutes les préoccupations des citoyens touchés par ce projet, qu'ils soient pour ou contre.

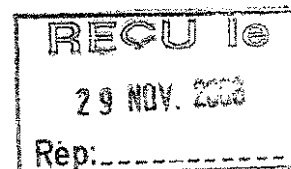
Merci de l'attention que vous portez à cette demande.

M. le Ministre, recevez mes salutations distinguées.

Pierre Cadorette

Montréal, le 24 novembre 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Monsieur le ministre,

La présente est une demande pour la tenue d'audiences publiques concernant le **Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes**. Notre regroupement, l'*Alliance pour une Gestion des Interfaces Industrielles/Résidentielles Responsable (AGIIRR)* fut formé suite au dépôt du rapport 227 du *Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)* concernant le *projet de construction de réservoirs additionnels à Montréal-Est par la compagnie Canterm terminaux canadiens inc.*

Notre regroupement, qui s'est maintenant élargi pour inclure des représentants de plusieurs régions du Québec, croit que deux recommandations maîtresses de ce rapport s'appliquent pour tout projet visant la construction d'installations générant des risques d'accidents industriels majeurs, et doivent donc être étudiées par une commission du BAPE autour du projet Rabaska.

Ces deux recommandations sont : l'établissement d'un cadre réglementaire provincial clair concernant les zones de transition autour d'installations présentant des risques d'accidents industriels majeurs; et la mise sur pied d'une concertation régionale permettant l'aménagement de zones de transitions.

Ayant déjà entamé d'importantes démarches pour leur mise sur pied, nous sommes conscients que le cadre réglementaire et la concertation régionale sont des démarches qui demandent du temps. Cependant, nous savons aussi que les projets aggravant la situation et mettant la population du Québec en danger se propagent à une grande vitesse, étant donné la croissance du secteur de l'énergie et du pétrole et les demandes en habitation. Ainsi, la troisième revendication de l'AGIIRR, qui s'applique elle aussi à l'échelle provinciale, est de décréter un moratoire sur toute construction qui ferait en sorte qu'une résidence se trouve dans le rayon d'impact d'une installation générant des risques d'accident industriel majeur.

Pour toute ces raisons, nous jugeons essentiel qu'une commission du BAPE fasse la lumière sur le projet Rabaska.

Sincèrement,

Patrick Malboeuf
Représentant

Alliance pour une Gestion des Interfaces Industrielles/Résidentielles Responsable

3. analyser l'impact sur l'environnement au niveau de l'air, du sol et de l'eau, les perturbations des écosystèmes terrestres et aquatiques;
4. il ne faut pas oublier l'impact qu'aura ce projet sur les activités récréotouristiques, le paysage et le patrimoine naturel et bâti.

Faut-il perturber complètement un milieu de vie de grande qualité afin de fournir une énergie non renouvelable à une population énergivore au lieu de promouvoir les énergies renouvelables et une politique d'économie d'énergie efficace et profitable pour tous et conserver pour les générations futures un environnement viable?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, je vous demande la tenue d'audiences publiques de sorte que les Commissaires, dans le cadre des valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence de leur code d'éthique et de déontologie, fassent toute la lumière sur ce projet et, comme leur mandat le leur demande, éclaire la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

Pour terminer, je vous demande, M. le ministre, de nommer les experts suivants dans le but de contribuer à apporter, de la façon la plus impartiale possible, des réponses claires et complètes face aux multiples questions qui seront soulevées lors des périodes de questions des audiences publiques.

Je désire que soient présents aux audiences :

M. Claude-A. Ferland, conseiller en sécurité civile, Direction de la sécurité civile Capitale nationale et Chaudière-Appalaches

M. Luc Crépault, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique

M. Ronald Richard, Direction du gaz et du pétrole, ministère des Ressources naturelles

M. Michel Labrie ing., ministère des transports,

Des représentants de Santé publique de la Capitale

Des représentants de Santé publique de Chaudière-Appalaches

Un représentant d'Hydro-Québec en ce qui regarde la sécurité face aux installations d'Hydro-Québec

M. Gilles Boulet, spécialiste en modélisation de la dispersion atmosphérique, MDDEP

M. Vital Gauvin ing., Direction des politiques de l'air, Service de la qualité atmosphérique, MDDEP

M. Mario Dessureault, ing, Direction des politiques de l'air, Service de la qualité atmosphérique, MDDEP, pour traiter des impacts sonores

M. Pierre Brochu, toxicologue, Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises, MDDEP

M. Jean-François Cartier, Bureau des contaminants, Santé Canada

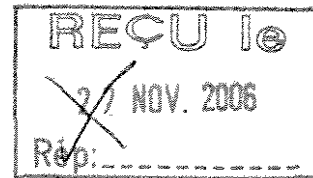
M. Daniel Morin, inspecteur régional région du Québec, Sûreté des transports et préparatifs d'urgence, transport Canada

M. Michel Bélanger, avocat, Centre québécois du droit de l'environnement

Un représentant de la Commission de la Protection des Territoires Agricoles CPTAQ


Louise Maranda

Lévis, le 21 novembre 2006



Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

OBJET : Demande d'audience publique concernant le projet RABASKA

Je désire par la présente formuler une demande d'audience publique concernant le projet RABASKA qui compte s'implanter dans la région de Lévis et ce, pour les motifs énumérés ci-dessous.

L'Étude d'impact environnemental du Projet RABASKA est très complexe et des informations complémentaires de la part du promoteur seraient d'une grande nécessité pour mieux comprendre les conséquences d'un éventuel accident maritime dans la voie navigable du Saint-Laurent impliquant un méthanier et ses incidences sur la population riveraine.

Je considère que certains aspects du projet pourraient avoir des conséquences importantes, voire même désastreuses, sur la sécurité maritime, l'économie, la santé et la sécurité des citoyens de Lévis et des municipalités avoisinantes. Mes préoccupations se situent tout au long du **trajet Escoumins/Québec mais principalement au niveau du chenal de la Traverse du Nord** qui longe l'Île d'Orléans et au niveau du **terminal maritime** situé à l'est de Lévis où une jetée sera construite pour recevoir des méthaniers de 216,000 mètres cube de liquide cryogénique.

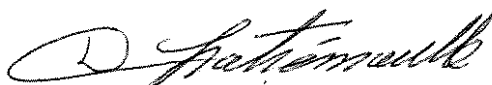
Si j'ai des préoccupations concernant l'installation d'un port méthanier situé aussi profondément dans les eaux intérieures et restreintes du fleuve Saint-Laurent et près des habitations riveraines, c'est probablement dû au fait que j'ai fait carrière dans le domaine maritime et que j'y ai occupé de nombreux postes pendant 35 ans tels celui d'officier de navire de la Garde côtière, d'officier de prévention de pollution, d'inspecteur de navires à la sécurité des navires de T.C. (au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes), de directeur régional de la flotte maritime de la Garde côtière pour la région des Laurentides, dont j'avais la responsabilité des programmes du contrôle des inondations avec les navires de la Garde côtière, le déglaçage du fleuve, l'escorte des navires dans la glace, la gestion des navires sondeurs, le balisage du chenal et l'appui aux programmes de l'Arctique avec les brise-glaces lourds.

J'ai terminé ma carrière en tant que Directeur régional de la sécurité maritime à Transports Canada pour la région des Laurentides. Mes principales responsabilités dans ce poste étaient la sauvegarde de la vie en mer et la prévention de la pollution en s'assurant que les navires canadiens soient conformes à la Loi sur la marine marchande du Canada et que les navires étrangers soient conformes à SOLAS (Safety Of Life At Sea) et en appliquant d'autres conventions ou protocoles signés par le Canada comme par exemple le Protocole de Paris sur le contrôle portuaire.

Je crois que mon expérience passée me donne une idée globale de la sécurité fluviale sur le Saint-Laurent. De là, mon intérêt ainsi que mes préoccupations quant à l'installation d'un port méthanier dans la région de Québec en plus, naturellement d'être citoyen de Lévis.

Vous trouverez dans le document ci-joint différents points parmi ceux que j'aimerais voir discuter lors des audiences publiques du Projet RABASKA et qui concerne le domaine maritime.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



DENIS LATRÉMOUILLE
Lévis

P.J.

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE « PROJET RABASKA »

Préoccupations de Denis Latrémouille de Lévis

concernant

le *chenal de la Traverse du Nord* et

le *terminal maritime* (jetée à l'est de Lévis)

PRÉOCCUPATIONS GÉNÉRALES

À ma connaissance, aucun port méthanier au monde n'est situé aussi profondément dans les eaux intérieures et restreintes d'un pays.

Pour se rendre au terminal de Lévis, les méthaniers devront obligatoirement emprunter le tronçon du chenal Escoumins/Québec (soumis au pilotage obligatoire) et transiter par le chenal de la Traverse du Nord qui est un endroit particulièrement propice aux incidents et accidents.

La particularité du terminal méthanier de Lévis est que pour s'y rendre, il faut emprunter un chenal parsemé de hauts fonds, îlots, bancs de sable, sinuosités, courants, marées, brume, brouillard, aides flottantes pour la navigation et ceci sur une longueur d'environ 232 kilomètres (Escoumins-Québec). À toutes ces particularités qui représentent des dangers, on doit ajouter la glace pendant la saison hivernale.

L'effet de la glace ne se fait pas sentir uniquement sur la surface des eaux du Saint-Laurent mais elle a aussi un impact majeur sur les navires eux-mêmes, leurs équipements et leurs équipages. La grande majorité des navires étrangers n'ont pas les équipements de pont, de machinerie, de sauvetage et d'incendie adaptés à notre climat hivernal et pour la plupart de ces navires, leurs coques n'est pas renforcées pour naviguer dans un fleuve encombré de glace. La neige, la glace et nos températures sous zéro sont souvent méconnues de ces équipages.

Projet RABASKA, préoccupations de Denis Latrémouille, suite...

Les seuls personnes à bord possédant les connaissances et l'expérience de navigation dans la glace sont les deux pilotes. Ces mêmes pilotes, en plus d'assurer la navigation du navire, doivent être constamment en contact radio avec les autres navires montants/descendants, les remorqueurs le cas échéant, le service de contrôle maritime et les communications internes avec des équipages de nationalités différentes n'ayant, pour la majorité, aucune connaissance de la langue française et peu de connaissance de la langue anglaise. Tous ces facteurs peuvent, à bien des égards, déconcentrer les pilotes ne serait-ce qu'un instant et lors de défaillances techniques en situation d'urgence et de stress, il n'est pas rare qu'un problème de communication vienne compliquer davantage les actions nécessaires pour atténuer ou éviter un incident ou même un accident. De la documentation est d'ailleurs disponible pour appuyer ces propos.

Le seul effet d'avoir du « *frasil* » (gadoue) qui vient obstruer les systèmes de refroidissement des machines principales et auxiliaires du navire devient, pour la plupart de ces équipages étrangers, un problème technique majeur n'ayant jamais été confrontés à ce genre d'éléments auparavant, situation qui très souvent provoque des pertes d'alimentation des systèmes électriques ou dans d'autres cas, tout simplement le bris des systèmes de propulsion du navire. Dans de telles éventualités, en « *channel restricted* et-ou *manœuvres restreintes* », les pilotes ne sont plus maîtres de la manœuvre. Même jeter les ancrs devient parfois impossible dû au fait que les embruns se sont accumulés et glacent sur l'équipement.

Le Canada étant signataire du protocole de Paris sur l'état du port (contrôle portuaire), il s'engage à inspecter 25% des navires étrangers entrant dans les eaux canadiennes. Et que dire du 75% de navires dont on ne connaît ni la composition de l'équipage ni leur état de navigabilité. Le document vidéo « *Ship of Shame* » disponible à la Sécurité des navires, Transports Canada à Québec témoigne de la piètre qualité de certains de ces navires que les méthaniers de Rabaska auront très probablement à côtoyer lors de leurs transits sur le Saint-Laurent.

Projet RABASKA, préoccupations de Denis Latrémouille, suite...

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ MARITIME DANS LA TRAVERSE DU NORD

Bien que le fleuve nous apparait excessivement large à l'est de l'Île d'Orléans, le chenal navigable se rétrécit à une cinquantaine de kilomètres de Québec, soit à la hauteur de Cap Gribane, sur un parcours de 32 kilomètres jusqu'à Pointe Saint-Jean. Île d'Orléans. Cette partie du chenal, artificiellement dragué, est appelée La Traverse du Nord. C'est pourquoi la Garde côtière doit faire déblayer annuellement le sable qui s'y entasse afin de s'assurer de maintenir les dimensions obligatoires du chenal à 305 mètres de large et 12.5 mètres de profond à marée basse. C'est une partie du chenal navigable particulièrement propice aux incidents et accidents maritimes. Le tableau en annexe tiré de l'*Étude sur les risques nécessitant le double pilotage dans la région de l'administration des Laurentides*, préparé pour Transports Canada, par Marine Innovation en juin 2004 parle de lui-même car un simple coup d'œil nous démontre clairement que la majorité des incidents et des accidents maritimes dans le tronçon Escoumins/Québec entre 1998 et 2003 se concentre justement dans la Traverse du Nord ou à proximité.

Monsieur le Ministre, imaginons un scénario très plausible... Si le terminal maritime est situé à Lévis, le méthanier devra obligatoirement emprunter le chenal de la Traverse du Nord. De part les dimensions imposantes de son gabarit soit 315 mètres de longueur par 50 mètres de largeur avec un tirant d'eau de 12 mètres, le méthanier ne peut faire demi-tour après avoir amorcé sa manœuvre dans cette partie du chenal. Advenant un trouble technique ou une erreur humaine, qu'arriverait-il si le méthanier s'échoue avec ou sans brèche à la coque intérieure ? Sa cargaison étant composée de liquide cryogénique -- 160 degrés Celcius, il serait impossible d'utiliser un autre type de navire qu'un méthanier pour la décharge. Combien de temps avant l'arrivée de l'autre méthanier probablement en provenance d'Europe ou des États-Unis ? Combien de temps pour décharger le navire et combien de temps pour le renflouer?

Projet RABASKA, préoccupations de Denis Latrémouille, suite...

Comment deux méthaniers pourront-ils se manœuvrer dans un chenal de 305 mètres de largeur et 12.5 mètres de profondeur à marée basse ? Comment allons-nous transférer le liquide cryogénique de navire à navire et composer avec les marées, les glaces et ceci, sans accuser de délais ? Dans une telle éventualité, n'est-ce pas inquiétant d'imaginer que la voie maritime pourrait être paralysée pendant une longue période et qu'une partie de la population de l'Île d'Orléans devrait probablement être évacuée...

Le méthanier de Rabaska bien que double-coque n'est pas le seul à emprunter le chenal de la Traverse du Nord. Après vérification avec la Garde côtière, Région de Québec, approximativement **6500 transits de navires commerciaux en 2005 devant Québec** (nombre qui n'inclut pas les navires d'excursion, les remorqueurs, les traversiers et tous les bateaux de plaisance). De ces 6500 transits, que ce soit chimiquiers, pétroliers, porte-conteneurs, vraquiers, paquebots ou autres navires commerciaux, tous sont soumis à la loi du commerce soit « *just in time* ». On peut penser qu'il en sera de même pour les méthaniers de RABASKA. La navigation qui se fait habituellement dans les deux sens dans la Traverse du Nord sera limitée à sens unique pour permettre le passage des méthaniers selon l'étude d'impact de Rabaska. On est en droit de se demander quel sera l'impact de cette nouvelle politique sur l'économie ? Il est reconnu que plus la pression commerciale est grande, plus on prend de risques et plus les dangers d'accidents sont présents.

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU TERMINAL MARITIME (soit à la jetée située à l'est de Lévis)

Le terminal maritime (jetée) sera construit à mi-chemin entre l'école Sainte-Famille et les lignes de Hydro-Québec au sud du fleuve et au nord de l'Île d'Orléans.

Projet RABASKA, préoccupations de Denis Latrémouille, suite...

Bien que le méthanier soit sous **contrôle des remorqueurs** à partir des îlots d'Hydro-Québec jusqu'à l'accostage complet à la jetée de Lévis, cela n'exclut aucunement le **risque de collision ou d'échouement** comme le démontre certains rapports d'enquête du BST.

Compte tenu du gabarit des méthaniers, les facteurs tels l'emprise du vent dans la structure du méthanier (hauteur comparable à celle des grands paquebots), le courant et la glace le cas échéant ont des effets importants sur la coque des navires. De plus, lorsque le méthanier amorce sa manœuvre d'accostage, celui-ci est dans l'obligation de réduire sa vitesse afin de prévenir une collision sévère avec le quai. Donc en diminuant sa vitesse, il diminue automatiquement sa manoeuvrabilité et devient presque totalement dépendant des remorqueurs. Advenant à ce moment là une défectuosité technique sur le méthanier ou sur un des remorqueurs ou encore une erreur humaine, le méthanier peut facilement être déporté vers la berge et par la même occasion, s'échouer.



DENIS LATRÉMOUILLE

LÉVIS 21 NOVEMBRE 2006

TP 14295F

Étude sur les risques nécessitant le double pilotage dans la région de l'Administration de pilotage des Laurentides

Préparé pour le
Centre de développement des transports
Transports Canada



Juin 2004

ANNEXE 4 CARTE DE L'ANALYSE SPATIALE
 du document TP 14295 F

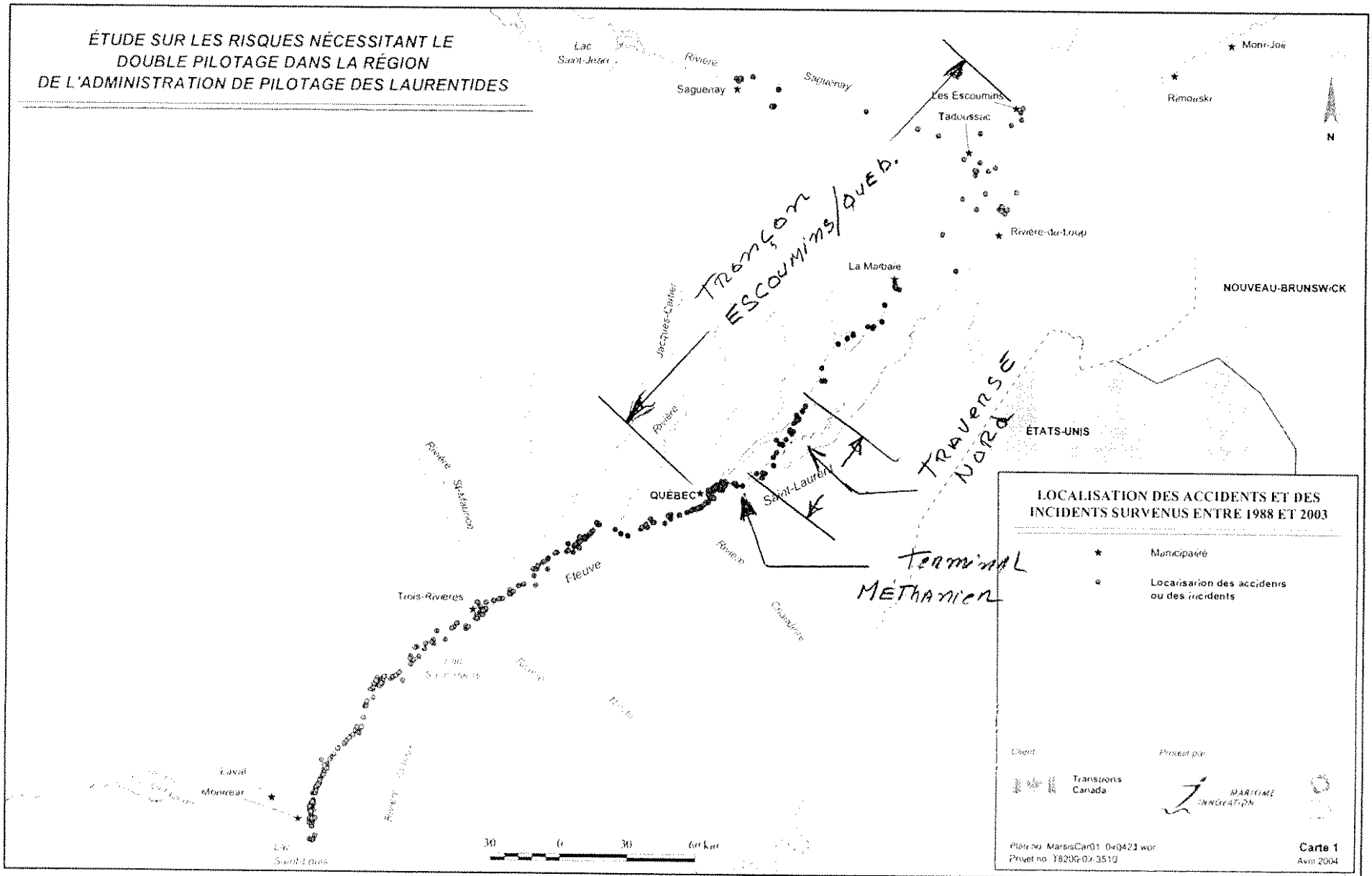


TABLEAU - 4-1